

# le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte•

n°17 • samedi 22 décembre 2007 • 1 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

MARSEILLE REBELLE

## Libérez Ferzende Tastan!

Menacé de trente ans de prison en Turquie, arrêté comme sans-papiers en France... Ferzende Tastan, le père de Sédat Tastan – qui aura, lui, résisté victorieusement jusque-là à trois tentatives d'expulsion –, est à son tour menacé. Après avoir évité d'être expulsé vers les geôles turques à plusieurs reprises ces derniers jours, Ferzende aura finalement été condamné à trois mois de prison ferme, le 21 décembre, pour s'être opposé à l'embarquement...

[Voir page 9]

EXTRADITION

## Marina Petrella extraditable...

Sous écrou extraditionnel depuis le 21 août, après avoir bénéficié plus de quinze ans d'un droit d'asile de fait en France, le 14 décembre, Marina a été considérée "extraditable" par le Tribunal de Paris. En grève de la faim avec son compagnon, Hamed, elle adresse une lettre ouverte à celles et ceux qui se sont mobilisés pour son soutien. Un jeûne de solidarité a commencé, 58 rue des Amandiers, à Paris.

[voir page 2]

MAYOTTE

## La PAF tue

L'abordage d'une embarcation par une vedette de la Police aux Frontières provoquent deux morts et huit disparus. Les rescapés ont peur de déposer plainte car ils craignent d'être expulsés. Ils auront été confiés à la garde de ceux-là mêmes qui les ont naufragés, au lieu d'être remis à la gendarmerie ou de la sécurité publique – ce qui aurait éventuellement permis de préserver les preuves et d'ouvrir une véritable enquête.

[voir page 28]

LILLE

## Le CSP 59 persécuté

Le Préfet Canépa ne recule décidément devant aucun moyen dans sa guerre contre le CSP59. Après un long montage policier, de nombreuses écoutes téléphoniques, et des dizaines d'interrogatoires, la police lilloise prétend enquêter sur le "fait" que le CSP 59 pourrait "monnayer" des interventions en faveur de sans-papiers... Auprès de la Préfecture peut-être ? Sans vergogne, c'est la nouvelle figure de l'État sans complexes.

[Voir page 3]

UJFP

## L'étoile jaune-rouge des sans-papiers

L'Union Juive Française Pour la Paix de Marseille aura pris l'initiative de distribuer en autocollants des étoiles de David rouge sur fond jaune, marquées "sans-papiers"...

[Voir page 12]

LIBYE

## Pogroms antinoirs en 2000

Pour faire barrage aux migrations, l'exemple de la collaboration Europe-Libye est édifiant. À l'heure de la visite de Khadafi à Paris, le QSP ouvre une page d'histoire méconnue : les pogroms d'Ezzaouia survenus en Lybie en 2000, qui auront fait un demi-millier de morts – tous noirs, supposés "subsahariens". Depuis cinq ans les rapports se succèdent dénonçant les déportations d'immigrants et l'internement de milliers d'entre eux dans des camps d'internement...

[voir page 18]

le Quotidien des Sans-papiers  
est en libre diffusion, téléchargeable et  
imprimable à volonté à partir du site  
[quotidiensanspapiers.free.fr](http://quotidiensanspapiers.free.fr)

Pour envoyer des textes ou des informations, écrire à :  
[lequotidiendessanspapiers@no-log.org](mailto:lequotidiendessanspapiers@no-log.org)

# Sauvons Marina Petrella !

Marina Petrella, du fond de sa prison de Fresnes, et Hamed son compagnon ont entrepris depuis 15 jours une grève de la faim. Par ce geste, ils ont lancé un cri adressé aux autorités françaises contre l'injustice qui leur est faite par la brutale remise en cause de l'asile dont Marina a bénéficié pendant 15 ans en France. Ce cri n'a pas été entendu par la Chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Versailles qui, le 14 décembre dernier, a pris la décision de valider cette extradition. Un pourvoi en cassation a été introduit.

Les collectifs de solidarité avec Marina Petrella ont décidé d'un jeûne par roulement (une journée ou une demi-journée). Cette initiative a débuté le jeudi 20 décembre 2007 et se poursuivra pendant les Fêtes dans les locaux de la FASTI, 58 rue des Amandiers 75020 Paris (métro Père-Lachaise).

*Les Collectifs de solidarité  
avec Marina Petrella*

## UNE LETTRE DE MARINA

### Chers amis et camarades,

Je vous transmets un grand merci pour votre soutien et votre solidarité dans cette épreuve bien plus pénible que ne furent les huit ans d'incarcération plus les cinq ans de contrôle judiciaire, entre 1979 et 1993 en Italie.

Pourquoi mon incarcération est-elle pénible, inéquitable et arbitraire ?

Elle est telle car ne répond pas à un souci de justice.

La demande d'extradition a été transmise à la France, une première fois en 1994... et une deuxième en 2002... D'autres demandes ont été transmises dans les mêmes années concernant quelques dizaines d'autres réfugiés italiens.

Ces demandes n'ont pas été exécutées car la France a accordé la protection aux réfugiés italiens, depuis 1985.

Cette protection, au fil du temps, a été consolidée juridiquement par l'octroi de cartes de séjour et par le retrait, en 1998, des réfugiés italiens du fichier européen des personnes recherchées (Schengen).

Ce processus s'appelle *asile*.

Mettre en exécution une extradition après l'avoir bloquée consciemment pendant environ quinze ans, retirer la protection aux personnes, sans qu'aucun élément nouveau ne soit intervenu, constitue une violation des garanties assurées par la convention internationale des droits de l'homme. Cette simple chronique révèle la nature de cette opération : rien à voir avec la justice. Mais tout à voir avec une sournoise transformation de la politique de l'État français en matière de droits individuels et collectifs. Cette transformation nous concerne tous.

Une injustice commise envers quelqu'un est une menace pour tous. Ainsi prêchait Martin Luther King.

Aujourd'hui, sous vos yeux, dans la France du XXI<sup>ème</sup> siècle, nous sommes tous concernés, car la menace n'est pas seulement menace. Elle est déjà une manière opérative de l'État qui porte atteinte aux Droits de l'Homme.

Les services publics sont sollicités à franchir le secret professionnel et à devenir délateurs ; les enquêtes de police sollicitent la délation rémunérée et « sous x » ; le droit de famille des immigrés est traité à coup d'analyses génétiques. La même nature de limitation de liberté, des droits et de laa dignité, nous la retrouvons dans les politiques sociales, dans l'attaque au droit de grève et d'assemblée, dans la politique internationale avec bruit de guerre en sous-fonds.

Leçon de morale et pratique de l'arbitraire

« Il vaut mieux un excès de liberté qu'un manque de liberté »... Sarkozy dixit le 10 octobre 2007 à l'université de Baume à Moscou.

En France, c'est l'inverse. Des personnes, des familles, enfants compris, voient leurs vies familiales et sociales suspendues aux aléas des orientations politiques.

Quelques dizaines de réfugiés italiens, tous à disposition des autorités, font l'objet de demandes d'extradition.

En 2002, le premier, Paolo Persichetti a été extradé. Deux ans après, en 2004, Cesare Battisti a été arrêté.

Trois ans plus tard, en 2007, ça été mon tour.

Ce sera qui et quand le prochain ? Pourquoi l'un plutôt que l'autre ?

Voilà que l'absence de quelconque principes de justice et d'équité se révèle et la logique arbitraire du hasard s'affirme : quelqu'un est arrêté et toutes les autres personnes, familles et enfants sont torturés en attente du prochain coup.

C'est encore l'arbitraire du hasard qui décide, chez les immigrés, qui passera chaque jour à travers le filet des rafles et des contrôles au faciès ; qui rentrera à la maison et continuera sa vie... jusqu'à la prochaine rafle et qui – manque de chance – sera interné dans un centre de rétention.

Oui, sous nos yeux, dans la France du XXI<sup>ème</sup> siècle, les centres de rétention se transforment progressivement en camps de triste mémoire, comme la Cimade le dénomme.

S'allongera-t-il le chapelet des « catégories à risque d'internement » ?

Ce sera quand le tour des... objecteurs de conscience ou des... syndicalistes, ou des... populations de banlieue... ou toute autre personne qui désolidarisera de la politique de l'État ?

Il était une fois la parole donnée...

*Marina Petrella*

*[Par coïncidence, on peut relever dans l'actualité de ces derniers jours que le gouvernement français s'est engagé, par la voix du Premier ministre, à accorder l'asile en France aux responsables des FARC colombiennes qui le souhaiteraient. Ceci en échange de l'éventuelle libération d'Ingrid Béteencourt ou d'autres personnes prises en otages avec elle – et, bien sûr, à condition qu'ils renoncent à la lutte armée. Soit les conditions même de l'asile que Mitterrand proposait aux italiens il y a un quart de siècle...]*

*François Fillon, à la tête d'un État sans mémoire, pourra mesurer à l'occasion ce que signifie donner sa parole... Il n'est pas exclu d'ailleurs que les laborieuses négociations en cours en Colombie pâtissent du fait que l'État qui prétend ainsi s'engager n'a simplement aucune crédibilité à l'heure où Marina Petrella est toujours sous écrou extraditionnel.*

*QSPJ*

LILLE

## L'acharnement contre le CSP59 continue

Alors que les relations sont extrêmement tendues entre la préfecture du Nord et le Comité des Sans Papiers du Nord (CSP59) suite à l'acharnement estival du préfet Canepa à l'encontre des grévistes de la faim [voir QSP n°1, « Chronologie d'une grève de la faim »], la préfecture ayant même exclu le CSP59 de la commission de réexamen des titres de séjour, cette fois c'est au tour de la Justice de jeter le discrédit sur la lutte des sans-papiers.

Depuis des semaines Armand Nwatschock, membre de la commission juridique du CSP59, a été mis sur écoute – ce qui semble avoir été le cas de tous les militants du CSP59. Une vingtaine de témoins auront également été convoqués par la Police de l'Air et des Frontières (PAF) pour être questionnés sur les dons d'argent ou les chèques dont Armand aurait bénéficié, voire sur ses éventuels rapports sexuels avec des femmes sans-papiers...

« Il a été demandé aux femmes interrogées si elles avaient couché avec Armand pour que celui-ci facilite leurs démarches. Aux hommes, la police a demandé s'ils lui avaient versé de l'argent », rapporte Roland Diagne, porte-parole du CSP, interrogé par *Le Monde*.

Le 17 décembre Armand a été arrêté par sept policiers à son domicile dans le cadre d'une « commission rogatoire pour trafic d'influence » et mis en garde-à-vue, accusé de « monnayer » ses services d'aide juridique aux sans-papiers. Il a été libéré après trente cinq heures de garde à vue. L'épouse d'Armand et ses enfants ont également été entendus.

Roland Diagne, a quant à lui été convoqué dans l'après-midi, le même 17 décembre, tandis qu'une perquisition avait lieu dans les locaux de l'association Immigration et Droits des Migrants, qui abritent le CSP59. Des tracts qui dénoncent l'arrestation d'Armand ont été saisis par les policiers.

« C'est notre mobilisation permanente et notre volonté de préserver la visibilité des sans papiers qui nous sont reprochés », assure Roland Diagne. « Désormais, poursuit-il, on veut nous salir et nous mener sur le terrain judiciaire. »

Le 19, la police interrogeait Suzanne, 86 ans, que tous à Lille appellent la « mamie des sans-papiers ». Elle a reçu la visite de deux policiers qui se sont penchés sur les documents relatifs à la comptabilité du CSP59.

Elle a déclaré que la police cherchait à savoir si c'est Armand seul qui choisissait les dossiers de sans-papiers à soutenir en Préfecture.

[Sources : CSP59/ Nord Eclair/ Le Monde]

[De toute évidence, il n'y a pas plus d'argent au CSP59 que dans les divers collectifs de sans-papiers. Accuser de plus le CSP59 de faire jouer de ses relations auprès de la Préfecture pour obtenir des régularisations est particulièrement « amusant » quand on sait qu'au contraire cette organisation représentative des sans-papiers lillois a été explicitement exclue des négociations, et entretient les plus mauvaises relations avec les autorités – qui semblent encore une fois ne reculer devant rien. QSP]

LILLE

## Mamie Suzanne interrogée par la police

C'est maintenant au tour de « mamie » des sans papiers, Suzanne, 86 ans, d'être interrogée. Elle a reçu la visite de deux policiers.

Les questions des policiers et les réponses de Suzanne :

– Depuis quand connaissez vous Armand ?

– Depuis 1995 au moins.

– Connaissez vous sa famille, ses enfants ?

– Je les ai déjà rencontrés.

– Saviez vous qu'Armand tenait une autre permanence à Villeneuve d'Ascq ?

– Oui, à la Mairie [en fait il s'agit de la salle du centre ville].

– Quels sont les responsables de la Préfecture que vous avez rencontrés lors des rencontres mensuelles ?

– De mémoire, Messieurs Marx, Hautier, Richer, Aniambossou .

– Y a t-il des dons fait au CSP59, qu'en fait le CSP59 ?

– Oui, je les mets sur mon compte personnel. C'est pour les bus, les activités en général, je crois même que c'est le CSP59 qui me doit des sous. Les sans papiers n'ont pas de sous, on va quand même sans sous, ça marche quand même sans sous et tout le monde est régularisé à la longue.

– Vous avez fait un chèque à Armand de 350 euros, c'était pourquoi ? [le policier montre la photocopie du chèque]

– Oui c'était la collecte que l'on a fait à l'occasion du décès de la maman d'Armand que j'ai encaissé en lui remettant un chèque.

– Connaissez vous Louissette Faréniaux ?

– Bien sûr qui ne connaît pas Louissette !

– On veut voir votre cahier de comptabilité du CSP59.

– J'ai cherché et je n'ai pas trouvé, ils m'ont donné un téléphone pour que je les rappelle. Ma fille est en vacances, je vais les appeler, dès qu'elle revient je vois si c'est pas elle qui l'a emporté la dernière fois qu'elle a fait le ménage chez moi.

Commentaire de Suzanne : « J'ai l'impression qu'il cherchait à savoir si c'est Armand seul qui choisissait les noms à monter en Préfecture, je leur ai demandé avons nous le droit ou non de faire ce que nous faisons ». Suzanne ajoute : « La police m'a dit : "on voit que vous êtes honnête" ».

LILLE

## Expulsion des Roms de la porte de Valenciennes

Jeudi 20 décembre, un camp situé Porte de Valenciennes (Lille) où vivaient des Roms dans des conditions précaires a été en partie expulsé sur ordre de la Préfecture, dans sa partie située sur le site Sernam.

Une trentaine ont été emmené-e-s à la Police de l'Air et des Frontières.

[Source : Indymedia Lille]

## La « régularisation » par l'emploi n'en est pas une : danger pour les sans-papiers !

Une rumeur court en ce moment parmi les sans-papiers, et parmi les employeurs ou employeurs potentiels de sans-papiers : la réforme de la loi sur l'immigration du 20 novembre dernier permettrait la régularisation des étrangers qui travaillent ou qui détiennent une promesse d'embauche.

Or malgré les annonces faites par le gouvernement, non seulement on est loin d'une telle régularisation sur la base du travail, mais la disposition à l'origine de cette rumeur, qui a été introduite – d'ailleurs dans la plus grande des discrétions – par la loi Hortefeux, pourrait s'avérer être un véritable piège pour les personnes en situation irrégulière.

La disposition en question donne désormais la faculté aux préfetures de délivrer un titre de séjour à des étrangers qui exercent une profession connaissant des problèmes de recrutement.

Mais le seul fait de travailler – et de pouvoir justifier d'un emploi – ne donnera aucunement un droit automatique à une carte de séjour.

Les préfetures useront dans le traitement de ces dossiers, comme elles en ont l'habitude, de leur pouvoir discrétionnaire.

D'ailleurs, la nouveauté se niche dans une partie du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) qui le dit explicitement : il s'agit d'une « admission exceptionnelle au séjour ». Parler ici de « régularisation » est une contre-vérité.

Mais il y a pire. Le dispositif n'est pas encore opérationnel ; il ne le sera qu'après l'adoption de la liste des professions décrétées « sous tension ». On pouvait espérer par réalisme que cette liste épouse les métiers exercés de fait par les sans-papiers. Et bien non ! On a appris, via une « fuite » dans le jour-

nal *Libération* du 29 octobre 2007, qu'il y aura deux listes, l'une réservée aux ressortissants des derniers pays entrés dans l'Union européenne, comprenant plus d'une centaine de professions peu qualifiées (celles exercées bien souvent par des travailleurs sans autorisation de travail), et une autre, plus courte, de métiers exigeant pour la grande majorité d'entre eux des diplômes de l'enseignement supérieur, qui sera celle applicable aux non communautaires. L'état se resserre, et les chances pour les sans-papiers d'être admis (exceptionnellement) au séjour d'autant...

Depuis l'annonce d'une possible régularisation par le travail, en tous cas, beaucoup d'étrangers se précipitent dans les préfetures.

Certains ont déjà fait l'objet d'interpellations au guichet et d'un éloignement du territoire. Les reconduites à la frontière sont facilitées par le fait que beaucoup parmi les personnes concernées sont célibataires, et souffrent davantage d'isolement. Après le fichage des familles favorisé par la prétendue régularisation de juin 2006, s'opère celui des étrangers célibataires. Une aubaine pour atteindre et dépasser les objectifs affichés de 25 000 expulsions pour l'année ! Ces expulsions sont peut-être, malgré les discours sur l'immigration de travail, la principale ambition de la politique migratoire du gouvernement ?

Le Gisti tient à alerter les sans-papiers et tous ceux qui les soutiennent : il est important qu'ils ne se rendent pas dans les préfetures tant que les listes de métiers ouverts ne sont pas parues, et même alors de ne pas s'y rendre sans s'être renseigné auprès d'une association ou d'un syndicat.

GERS

### Parrainage républicain à Pavie

Samedi 1er décembre, à 12h, aura eu lieu à la mairie de Pavie, dans le Gers, le parrainage républicain de Mansur Yunusov, jeune Ouzbek de 18 ans menacé d'expulsion. Tout le monde était convié à ce parrainage accompagné d'un apéritif républicain, « pour soutenir notre jeune ami ».

[Source : RESF]

DROIT

## Régularisation judiciaire

La cour administrative d'appel de Nancy a ordonné au préfet du Bas-Rhin de délivrer un titre de séjour à une Algérienne de 38 ans, menacée d'expulsion après dix ans de séjour à Strasbourg, pour laquelle des centaines de personnes s'étaient mobilisées.

« Il est enjoint au préfet du Bas-Rhin de délivrer à Mlle Bouihane le titre le séjour auquel elle a droit (...) dans le délai d'un mois » à compter de lundi, a-t-on appris de source judiciaire. La juridiction d'appel demande également « l'annulation du jugement du tribunal administratif de Strasbourg et des décisions du préfet du Bas-Rhin refusant la délivrance d'un titre de séjour et (l') obligeant à quitter le territoire », de même source.

Une centaine de personnes avait manifesté mi-novembre en faveur d'Azza Bouihane devant la préfecture du Bas-Rhin à Strasbourg, apposant brièvement sur les portes du bâtiment une banderole avec le slogan « acceptée par les Français, rejetée par l'administration ». Des pétitions circulant depuis le 12 novembre ont recueilli environ 3 000 signatures dont celles d'élus, de responsables associatifs et des acteurs économiques, selon son comité de soutien à Strasbourg.

La préfecture avait justifié son refus de régulariser la jeune femme en estimant qu'elle n'avait pas pu prouver qu'elle résidait depuis dix ans sur le territoire ni qu'elle vivait en couple depuis cinq ans avec Jean-Paul Fuin dont elle dit pourtant qu'elle a eu un enfant, hélas mort-né. Le bébé a été enterré dans une tombe portant le nom de ses deux parents, aura dû préciser au tribunal le compagnon d'Azza, Jean-Paul Fuin.

[Source : AFP]

[Faut-il simplement regretter que le Tribunal n'ait pas été au bout de ses conclusions, et relever qu'en rétablissant le droit humain le plus élémentaire il aura néanmoins oublié de condamner le Préfet pour harcèlement abusif. Car le principal problème aujourd'hui, c'est bien d'être constamment confrontés à une administration qui abuse au delà de tout.]

COMMUNIQUÉ RESF

## Non au tri des réfugiés en fonction de leur appartenance religieuse

Dans *Le Monde* daté du 11 décembre, on pouvait lire l'information selon laquelle [...] « le gouvernement étudie actuellement la possibilité d'accueillir des réfugiés irakiens, notamment chrétiens, a-t-on appris mardi de sources concordantes ». Si Forum Réfugiés a « accueilli avec intérêt » ce projet gouvernemental, RESF par contre aura cru utile de rappeler que si la France était considérée « fille aînée de l'Église » sous l'Ancien régime, plus de deux siècles après la Révolution et un siècle après la séparation de l'Église et de l'État, la défense de la Chrétienté n'est pas supposée être la première priorité de l'État. Celle-ci, à l'heure du déchaînement xénophobe du même État contre les sans-papiers semble bien trahir le véritable parti pris des Présidents de la Vème République, toujours pressés d'aller s'agenouiller au Vatican.

Réseau Education Sans Frontières (RESF) apprend avec stupeur la réflexion engagée par un comité interministériel sur l'accueil éventuel de réfugiés irakiens chrétiens.

Si la France s'enorgueillissait d'accorder l'asile à des réfugiés irakiens quelle que soit leur appartenance religieuse, ethnique, communautaire, leurs convictions philosophiques, politiques, etc., RESF s'élève contre une politique une nouvelle fois discriminatoire qui aboutit à faire le tri entre des réfugiés en fonction de leur religion, et s'inquiète d'une dérive consistant à ne considérer comme acceptables sur son territoire que des personnes dont la religion serait conforme à la vision gouvernementale de ce que devrait être la société française.

RESF rappelle qu'une telle sélection est non seulement contraire aux conventions internationales sur les droits de l'homme, mais plus encore à l'article 21 de la Charte européenne des droits fondamentaux, qui vient d'être ratifiée par les vingt-sept États membres de l'Union européenne, et qui interdit toute discrimination fon-

dée sur la religion. Cette approche restrictive est également contraire à l'article 3 de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés qui stipule que « les États contractants appliqueront les dispositions de cette Convention aux réfugiés sans discrimination quant à la race, la religion ou le pays d'origine ».

Plus fondamentalement, une telle sélection sur des critères religieux prend le contrepied de la laïcité et transgresse tous les principes d'égalité, de fraternité, de liberté de conscience qui sont les fondements mêmes de l'éducation qu'en tant qu'enseignants ou que parents nous nous attachons à donner aux jeunes générations.

De plus, RESF s'étonne que, dans un état laïque, où la séparation de l'Église et de l'État remonte à plus d'un siècle, un gouvernement réfléchisse à accorder le droit d'asile sur des critères exclusivement religieux. RESF rappelle que si plus de 20 000 irakiens ont demandé à bénéficier du droit d'asile en Europe, la France n'a accordé celui-ci qu'à 99 d'entre eux, laissant sans droit et sans protection sur son territoire des centaines d'autres (ainsi que des immigrés afghans et iraniens), y compris des enfants mineurs. Ces réfugiés vivent actuellement dans la rue sans ressources et dans le dénuement le plus complet, et l'État, malgré l'appel de nombreuses associations et de syndicats de magistrats, n'a pris aucune mesure afin de les soustraire à leur condition et les protéger. Comme à Calais, où la fermeture de Sangatte voulue pour des fins basement électoralistes par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, a précipité des centaines de réfugiés sans abri dans les bois, comme à Cherbourg, où des immigrés pourchassés, pris dans une nasse inhumaine, vivent dans des conditions ignobles, le drame qui se joue dans les squares parisiens est déshonorant pour un pays qui revendiquait être, il y a peu de temps encore, la patrie des droits de l'Homme.

RESF s'indigne de l'attitude nauséabonde d'un gouvernement qui, plutôt que de réfléchir à une politique globale d'accueil des victimes de

conflits ou de persécutions, préfère faire son marché dans un « stock » de réfugiés pour ne choisir que ceux correspondant à ses critères et monter des opérations de spectacle afin de masquer ses manquements graves en ce domaine.

En outre, RESF s'inquiète du concept gouvernemental pour le moins étroit du droit d'asile qui voudrait que celui-ci ne s'applique qu'à des personnes « ayant des liens forts avec la France ».

Une nouvelle fois, le gouvernement français et son ministre de l'identité nationale, aidé par le ministre des Affaires étrangères – qui a oublié son engagement passé à l'égard de toutes les victimes de conflits – font montre d'un cynisme, d'une xénophobie et d'un racisme crasses en instituant une sélection parmi les immigrés et en s'arrogeant le droit de définir les « bons » et les « mauvais ».

[Source : RESF]

9ÈME COLLECTIF

## Occupation du temple du Panthéon

*Un journaliste maltraité par la police...*

Le 20 décembre, à 9 heures du matin, la police est intervenue pour procéder à l'évacuation du temple du Panthéon occupé depuis la veille par le 9ème collectif.

Le 9ème collectif demandait à être reçu au ministère de l'Immigration, situé à quelques mètres du temple du Panthéon, rue de Grenelle à Paris.

La police prétendra dans un premier temps que le 9ème serait reçu au ministère. Finalement, il n'en sera rien.

Un journaliste de France 2 qui assistait à la manifestation et tentait de prendre des images aura été brutalisé par la police, et empêché de filmer.

Après une manifestation dans le quartier jusqu'au métro Sèvres-Babylone, les militants du 9ème collectif se sont rendus au métro Cité où ils ont à nouveau manifesté face à la Préfecture.

L'important déploiement des forces de l'ordre aura fait que finalement tout le monde rentre chez soi.

ON N'EST PAS FATIGUÉS, ON N'EST JAMAIS FATIGUÉS, LA LUTTE CONTINUE !

[Source : QSP]

## NON À LA DIRECTIVE DE LA HONTE !

La Cimade a lancé, avec 14 autres associations, une pétition pour dénoncer un projet de directive européenne sur l'enfermement et le renvoi des étrangers en situation irrégulière. Si elle était adoptée, cette directive harmoniserait par le bas les normes en vigueur dans les différents États membres et porterait gravement atteinte aux droits de l'Homme en banalisant le principe de l'enfermement des personnes comme mode de gestion des migrants.

Ce projet de directive relevant – pour la première fois sur les questions d'asile et d'immigration – de la procédure de codécision entre le Conseil des Ministres européens et le Parlement, nous estimons essentiel que les citoyens et les sociétés civiles se mobilisent et interpellent les parlementaires européens afin qu'ils refusent d'adopter un tel projet. Il est tout à fait possible d'obtenir le rejet ou l'abandon de ce projet de directive, cela ne dépend que de notre capacité à nous mobiliser. Nous comptons sur votre aide et votre soutien.

*La Cimade*

## Appel aux parlementaires européens

Au mois de janvier 2008, un projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sera soumis au Parlement européen.

Depuis 1990, la politique européenne conduite par les gouvernements en matière d'immigration et d'asile s'est traduite par une réduction continue des garanties et des protections fondamentales des personnes. L'Europe se transforme en une forteresse cadenassée et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers.

Le projet de directive, s'il était adopté, constituerait une nouvelle régression.

En prévoyant une rétention pouvant atteindre 18 mois pour des personnes dont le seul délit est de vouloir vivre en Europe, il porte en lui une logique inhumaine : la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères qui pourrait ainsi devenir le mode normal de gestion des populations migrantes.

En instaurant une interdiction pour cinq ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées, ce projet de directive stigmatise les sans-papiers et les transforme en délinquants à exclure.

Le projet de directive qui sera présenté au Parlement est le premier dans ce domaine qui fasse l'objet d'une procédure de co-décision avec le Conseil des ministres. Le Parlement a donc enfin la possibilité de mettre un terme à cette politique régressive qui va à l'encontre des valeurs humanistes qui sont à la base du projet européen et qui lui donnent sens.

Les parlementaires européens ont aujourd'hui une responsabilité historique : réagir pour ne pas laisser retomber l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre nationaux et indésirables par la systématisation des camps et de l'éloignement forcé.

Nous appelons les parlementaires européens à prendre leurs responsabilités et à rejeter ce projet.

WWW.DIRECTIVEDELAHONTE.ORG

LYON

## Réfugiés tchéchènes déboutés du droit d'asile

Monsieur et Madame Mussaev, parents de Mustafa, scolarisé à l'école Jean Zay à Lyon, risquent d'être expulsés. Ils ont fui la Tchéchénie en guerre. Réfugiés, ils sont arrivés en France en septembre 2003 ainsi que la famille du frère de madame Mussaev. Ensemble les deux familles ont déposé leurs dossiers. Le frère de madame Mussaev ainsi que sa famille ont obtenu le statut de réfugiés en avril 2004 tandis que, inexplicablement, pour monsieur et madame Mussaev le dossier a été rejeté. Ils ont donc fait un recours qui, lui aussi, a été refusé en octobre 2005. Depuis, Mustafa continue de suivre sa scolarité à Jean Zay, mais dans la plus grande précarité et dans la crainte permanente d'être expulsé avec ses parents vers un pays qu'ils ont fui.

[Source : RESF]

LYON

## Des policiers auraient frappé un sans-papiers

La sœur de cet Algérien menacé d'expulsion affirme qu'Ali a été mis à nu et passé à tabac.

Un homme de nationalité algérienne dont l'expulsion était programmée aurait été maltraité par des policiers au centre de rétention de Lyon, a dénoncé l'association RAIDH (Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'homme) lundi 17 décembre, alertée par la sœur de celui-ci. Dimanche, *"la sœur d'Ali a contacté RAIDH après avoir rendu une dernière visite à son frère"*, affirme l'association dans un communiqué. *"Ce dernier lui a fait part des sévices dont il aurait été victime : mise à nu, passage à tabac, une heure durant par trois policiers qui l'aurait isolé dans une salle du centre de rétention. Une dizaine de policiers aurait assisté à la scène sans réagir"*, indique RAIDH qui demande aux autorités de se *"saisir du dossier immédiatement"*. Contactée par nouvelobs.com mardi 18, la sœur d'Ali a indiqué qu'une *"plainte avait été déposée lundi auprès du procureur de Lyon"*.

En fin de matinée mardi 18, Ali était toujours au centre de rétention a indiqué l'une de ses sœurs à nouvelobs.com. *"Je pense que ça a été annulé, mais je ne sais pas pourquoi"*, a-t-elle fait savoir.

[Source : nouvelobs.com]

FRANCE

## Défilé de dictateurs à l'Élysée

Depuis l'accession de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République française, ce n'est pas moins de six des pires dictateurs africains qui ont été reçus officiellement en France : Omar Bongo (Gabon), Denis Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville), Idriss Déby (Tchad), François Bozizé (Centrafrique), Ismaël Omar Guelleh (Djibouti) et Mouammar Khadafi (Libye).

[Source : Survie]

# Appel à soutien pour le fils de Chunlan Liu

Des personnalités du monde scientifique (Maurice Godelier, Edgar Morin, Alain Touraine, Michel Wieviorka...), médiatique (Patrick Poivre d'Arvor...), culturel (Jane Birkin, Lambert Wilson, Olivier Poivre d'Arvor...), économique, associatif, diplomatique, appellent à apporter une aide au fils de Chunlan Liu, chinoise défenestrée par peur de la police le 20 septembre.

Au-delà du réconfort à l'une des victimes des dernières défenestrations, il s'agit de livrer un signe d'amitié et de réconfort à toute la population étrangère, dont de nombreuses familles avec des enfants scolarisés, qui vivent et travaillent en France dans la clandestinité et qui sont très affectées par cette succession de drames, symbole de leur peur.

*Les Amis de Chunlan*

Le 20 septembre 2007, au 41 boulevard de la Villette, à Paris dans le Xème arrondissement, Liu Chunlan, une femme chinoise de 51 ans, s'est défenestrée et est décédée le lendemain à l'hôpital.

Arrivée en France en 2004, vivant dans des conditions plus que précaires, sans papier, elle a commis ce geste par peur de la police qui venait chez elle, ce jour-là, pour une autre raison.

Le rêve de Chunlan, la raison de son « exil », étaient d'offrir à son fils unique, Zhang Yuxiao, âgé de 25 ans, une vie meilleure, et en premier lieu un appartement afin qu'il puisse se marier.

Yuxiao, qui vit en Manchourie, est venu à Paris du 31 octobre au 16 novembre, grâce à un réseau de solidarité, pour rendre un dernier hommage à sa mère et ramener ses cendres dans son pays. La cérémonie de crémation a eu lieu au Père-Lachaise le 9 novembre.

La solidarité qui s'est manifestée à cette occasion, l'engagement exceptionnel de l'association Hui Ji, qui participe activement à l'intégration des migrants dans la société française et de RESF et la considérable émotion créée par ce drame ont réconforté le jeune fils de Chunlan.

Sa mère ne lui sera pas rendue pour autant. Nous avons souhaité, femmes et hommes de conscience, lui apporter un témoignage d'affection et permettre à la volonté de sa maman de s'accomplir, par-delà sa disparition.

Avec ces dons, Yuxiao va pouvoir démarrer une nouvelle vie, chez lui à Fushun, en Chine.

Toutes les contributions sont souhaitées. Modestes ou importantes, elles nous permettront d'offrir avant Noël à Yuxiao le cadeau que Chunlan voulait lui offrir, notre manière à nous de réparer l'irréparable.

Nous comptons sur vous.

Chèques à adresser à l'ordre de « Hui Ji, les amis de Chunlan » : Association Hui Ji, 5/7 rue du Moulin Joly, 75011. Paris. Tel : 0143554324.

# Motion présentée dans les C.A. des établissements scolaires

Les expulsions d'élèves, d'étudiants ou de familles ayant des enfants scolarisés se multiplient, souvent motivées par la recherche de quotas administratifs.

Le Conseil d'Administration du... affirme qu'il n'admettra aucune chaise vide dans son école. Il appelle solennellement le gouvernement à s'engager à arrêter les expulsions d'élèves, d'étudiants ou de familles ayant des enfants scolarisés.

Il appelle tous les membres de la communauté éducative à être vigilants et à réagir collectivement à toute menace. Il dit aux familles et aux jeunes de ne pas avoir peur : venir à l'école est leur droit.

Les personnels, les parents et les élèves contribueront à assurer leur protection.

Le Conseil d'Administration demande :

- Au Préfet de ne faire procéder à aucune intervention policière dans l'établissement,
- La régularisation de tous les jeunes scolarisés sans papiers.
- Aux autorités académiques et aux collectivités territoriales de tout faire pour assurer la poursuite complète de la scolarité de tous les lycéens y compris après le bac général, technologique ou professionnel.

# Une assistante sociale poursuivie pour « aide au séjour irrégulier »

L'affaire remonte à la mi-juillet. Victime de violences conjugales, une Algérienne, dont la carte de séjour a expiré au début de l'été, trouve refuge, au sein de l'association d'aide aux femmes battues Solidarité femmes, implantée à Belfort.

Prise en charge par Catherine Bernard, l'une des assistantes sociales, elle est placée à l'abri, dans un lieu tenu secret pour éviter que son mari ne la retrouve. Le 17 juillet, Catherine Bernard reçoit la visite de la police aux frontières dans les locaux de l'association.

Les agents sont à la recherche de la femme, qui est sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière et susceptible d'être expulsée vers l'Algérie. Invoquant le secret professionnel, l'assistante sociale refuse d'indiquer aux policiers le lieu où se trouve la personne dont elle a la charge. Emmenée au commissariat, elle est placée en garde en vue pendant trois heures trente et menacée de poursuites judiciaires. Les policiers veulent l'adresse de sa « protégée » et réclament que Catherine Bernard reconnaisse son délit. Le procureur de Belfort a ouvert une instruction pour « aide au séjour irrégulier ».

[Source : RESF]

BOBIGNY

## Un juge applique la loi

Dans *Libé* du 11 décembre, Catherine Coroller rendait compte d'une audience fort intéressante, survenue au tribunal de grande instance de Bobigny le matin du 5. Ce jour-là le juge aura prononcé une douzaine de mises en liberté de sans-papiers enfermés en centre de rétention ou en zone d'attente en vertu d'un argument de la défense qui reviendra douze fois : la personne n'avait pas été prévenue à temps pour préparer sa défense. « *Si la loi ne fixe pas de délai, l'administration est censée informer les étrangers du jour et de l'heure de leur comparution, et confirmer auprès de la justice que cette information leur a bien été communiquée, ce qu'elle ne fait jamais* », explique *Libé*. « *Les avocats ont même mis au point un modèle type de plaidoirie qui circule d'ordinateur en ordinateur.* » Et « *tous les défenseurs des étrangers plaident désormais la nullité pour cause d'absence de convocation, à Bobigny et ailleurs* ». Ce matin-là, en tout cas, le juge de Bobigny appliquait la loi.

Déjà identifié pour son attachement – original semble-t-il – au droit, fin septembre, le même magistrat invoquait un motif encore plus puissant pour « retoquer » une procédure contre un sans-papiers : les policiers avaient procédé au contrôle de son identité alors qu'il était adossé à un mur. Or, son comportement « *ne permettait pas de conclure qu'il est en train de commettre une infraction* »...

Rappelons à cette occasion que les fameuses « rafles » auxquelles la police procède quotidiennement ne sont rendues possibles que par des réquisitions de procureur abusives. En effet, ces contrôles indiscriminés, dans une zone et pour un temps donnés, ne sont légaux qu'en vertu de la « loi pour la sécurité quotidienne », la fameuse LSQ, adoptée après le 11 septembre 2001 en tant que mesure anti-terroriste. Ce serait donc en faisant mine de rechercher des terroristes qu'on trouverait, par hasard en quelque sorte, des sans-papiers. Sinon, comme le rappelle le juge, un contrôle d'identité n'est légitime que dans une situation où la police peut suspecter raisonnablement qu'une personne pourrait être « *en train de commettre une infraction* ».

[Source : *Libération*]

CANARIES

## Plus de cinquante migrants clandestins portés disparus

On comptait plus de cinquante disparus après le naufrage d'une embarcation dans les eaux territoriales du Maroc au large de Dakhla (sud du Sahara occidental), ont indiqué lundi les autorités de cette ville.

Le naufrage a eu lieu samedi vers 21 heures, à quelque 28 miles nautiques (près de 30 km) au nord-ouest de Dakhla lors d'une tentative d'émigration vers les Iles Canaries (Espagne), a ajouté la même source.

Alerté par un bateau de pêche marocain, la marine royale marocaine a réussi à secourir six migrants qui voyageaient à bord de la même embarcation, a-t-on précisé.

[Source : AFP]

BELLEVILLE

## Droit de séjour

La famille Zalim vit dans le quartier de Belleville à Paris. Alors que leur situation justifierait pleinement l'obtention de titres de séjour « Vie Privée et Familiale », les parents de Khadija, Asma, Yacine et Myriame Hanna viennent d'essuyer un nouveau refus de la part de la Préfecture.

Monsieur Zalim est arrivé en France en 1999 pour subvenir aux besoins de sa famille et notamment financer le traitement médical de son tout jeune fils souffrant d'asthme sévère. Madame Zaïna Zalim et leurs trois enfants l'ont enfin rejoint en 2004. Ce faisant ils ont également rejoint plus de 40 membres de leur famille et non des moindres : toute la famille de Zaïna, dont le père vit en France depuis 1976, sa mère, son frère, sa sœur et leurs familles respectives, de nombreux oncles, tantes, cousins et cousines, tous Français ou dotés d'une carte de séjour.

Depuis leur arrivée en France, les enfants Zalim se sont parfaitement intégrés, le français est devenu leur langue à part entière : ils pensent, parlent et écrivent en français, et ne maîtrisent plus leur langue maternelle. Élèves assidus, très appréciés par leurs enseignants, ils suivent une scolarité irréprochable et sans retard : Khadija, 16 ans, est en classe de seconde au Lycée Jules Richard, Asma, 13 ans, en 5ème au collège Charles Péguy et Yacine, 9 ans, en CM1 à l'école élémentaire du 104, rue de Belleville. Ils sont très impliqués dans la vie de leur quartier et Khadija est une membre très active du « Conseil de la Jeunesse » de notre arrondissement. Leur sœur de trois mois, Myriame Hanna, est née cet été à l'hôpital Tenon. Leur vie est ici.

[Source : RESF]

TRÉLAZÉ

## 22 enfants sans-papiers parrainés à la mairie

Ce samedi 15 décembre de nouveaux parrainages ont eu lieu dans l'agglomération angevine. Après 4 parrainages officiés en Mairie d'Angers, le dernier étant celui des enfants POPOV alors qu'ils étaient en rétention et maintenant contraints à la clandestinité. C'est en mairie de Trélazé qu'ont été officiés les derniers parrainages.

Ainsi, 22 enfants de huit familles sans papiers ont reçu ce soutien symbolique. Ils sont originaires du Kosovo, de Centrafrique, de Guinée et du Congo.

Le Député-Maire a par ailleurs souligné, comme nous et les autres associations ligériennes le soulignent, le durcissement sans précédent de l'administration !

C'est donc la cinquième fois en région angevine qu'étaient organisés des parrainages républicains d'enfants de famille « sans papiers ». Merci encore à tous ceux qui en lumière, ou plus souvent dans l'ombre, œuvrent pour bâtir et maintenir une France du Vivre ensemble.

[Source : Dernière minute Angers]

# MARSEILLE REBELLE

**“Il faut sauver le camarade Tastan, et tous les autres...”**

*Ferzende Tastan est passé en procès, devant le Tribunal de Lyon, pour avoir résisté à l'embarquement, lors de sa tentative d'expulsion le 10 décembre. Le juge aura suivi les réquisitions du procureur : trois mois fermes, plus trois ans d'interdiction du territoire. Trois mois de prison fermes, pour résister à une expulsion vers un pays où l'on risque trente ans de prison ! À l'heure où des médias turcs se félicitent de la “livraison” de celui qu'ils considèrent comme un dirigeant du PKK, la justice française aura réussi à faire preuve une fois de plus de son absence totale de vergogne.*

**QSP**

*de notre envoyé spécial*

En arrivant dans le quartier du panier à Marseille je pensais à Izzo, l'auteur de polar qui m'avait fait aimer ce quartier avant même de le connaître. Je m'imaginais déambulant dans les rues escarpées, de bars en vieux port, de parfums iodés en saveurs anisées. Et puis, il y avait les sourires à trois cent soixante degrés et même plus de Christine, d'Agathe, d'Ivora. Et il y avait aussi la centaine de marches qui mènent à la terrasse dominant le vieux port et invitant à s'alanguir... Mais... Mais j'ai demandé en arrivant : « *Il se passe quelque chose ici pour les sans papiers ?* » Derechef, je fus informé qu'un rassemblement était prévu le soir même à 17 heures, station Bougainville. Je pris note du rendez-vous.

Au sortir du métro, on entendait le nasillement caractéristique des mégaphones enroués. La personne qui me précédait récriminait contre « *ces gens qui n'ont rien à faire ici* », lorsqu'on lui proposa un tract. Si elle avait pris le temps de le lire, elle aurait appris ceci :

« *Monsieur Ferzende Tastan, Turc d'origine kurde, a été arrêté le 24 novembre à Marseille. Il est actuellement au Centre de Rétention Administrative du Canet, dans l'attente d'être expulsé. Il vit et travaille en France depuis cinq ans, avec sa femme et ses cinq enfants. Il a déposé à ce jour huit demandes de régularisation : sans succès. Et pourtant, son dossier était conforme aux critères définis par la circulaire Sarkozy de juin 2006. Alors qu'une partie de la famille Tastan a obtenu le statut de réfugiés politiques, Ferzende a essuyé un refus de l'OFPRA. (...) En Turquie, c'est la prison qui attend M. Tastan, condamné par contumace l'an dernier, car il est soupçonné de soutenir la cause du peuple kurde. D'autre part, en l'expulsant vers la Turquie, la France l'expose à la possibilité d'une nouvelle condamnation, pouvant aller jusqu'à 36 années du fait qu'il est kurde. Tous les kurdes qui ont, comme M. Tastan, fait une demande d'asile politique sont accusés par le gouvernement d'Ankara d'insulte à l'identité nationale. Ils subissent tortures, humiliations, voire des exécutions extrajudiciaires. (...)* »

J'eus le sentiment qu'on venait de me remettre la nécrologie du droit d'asile. Mais la cinquantaine de personnes réunies sur le parvis venteux, n'arborait nulle gueule d'enterrement. Slogans alternaient avec chansons. « *Laissez passer les sans papiers* » s'éleva sur la mélodie de Gainsbourg chantée jadis par Régine... Le détournement de rime est-il une arme efficace contre la politique hystérique d'un État raciste ?

Le cortège ne tarda pas à s'ébranler en direction du centre de rétention administratif du Canet. Une poignée de minutes plus tard, la cohorte s'arrêta devant une triste grille en fond d'impasse. Ma voisine m'expliqua qu'il s'agissait de l'entrée de la police de l'air et des frontières. « *Les voitures et les fourgons renfermant les expulsés s'élancent de là. Généralement ils sortent en tombes, renversant les poubelles, dérisoires entraves, mises en travers du passage.* » Le centre du Canet présente une particularité : le TGI siège à l'intérieur même du centre de rétention. Cette mesure facilite les jugements ad oc et les expulsions expéditives.

Ici, des étoiles de David, rouges sur fond jaune, marquées « *sans-papiers* », fleurissent au revers des manteaux. Des écharpes tricolores d'élus ceignent quelques torsos. On remarque aussi des badges du collectif Uni Contre l'Immigration Jetable, d'autres du Réseau Éducation Sans Frontières, mais la caractéristique de la petite foule est surtout d'être très hétérogène. Des citoyens d'origines, de conditions sociales et de générations très différentes se côtoient.

Un peu en retrait se tient un homme à l'air digne et grave. Il s'agit de Monsieur Bobouch, le père de Samira, expulsée il y a peu par le port de Sète sans que personne n'ait pu s'opposer. Je me souviens de cette affaire ; nous en avons parlé dans le précédent numéro du **Quotidien des sans papiers**. Mais là, il ne s'agit plus de mots couchés sur du papier. Je fais face au visage d'un homme marqué par la tristesse de ne plus voir celui de sa fille. Il me raconte son histoire.

Monsieur Bobouch est arrivé régulièrement en France, il y a trente ans, pour travailler comme ouvrier agricole. Ses demandes réitérées de regroupement familial ont toutes été refusées au motif qu'il ne disposait pas de ressources suffisantes. Alors, comme tant d'autres Monsieur Bobouch dû trouver par lui-même les moyens appropriés de pallier les défaillances d'un État hors-la-loi au regard du droit international. Il appliqua sans le savoir l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui notifient que le respect de la vie de famille constitue un droit fondamental, garanti par des instruments juridiques internationaux. Samira et sa sœur jumelle vinrent vivre avec leur père. Elles suivirent leur scolarité au lycée de Saint-Chamas, et Samira mit ses qualités relationnelles au service d'une association accompagnant des enfants autistes.

Arrêtée, suite à un contrôle routier le 19 novembre, l'adolescente fut placée en centre de rétention. Les juges, qui se sont déclarés « compréhensifs » sur sa situation, ont néanmoins rejeté tous les recours de libération !

Le 4 décembre, Samira, fut conduite jusqu'aux portes de l'avion par lequel elle devait être expulsée.

Soutenue par le ramdam de ses amis dans l'aéroport et par des passagers sensibilisés, elle affirma son refus d'embarquement, si bien qu'elle fut reconduite au centre de rétention.

L'acharnement de la Préfecture à réaliser son quota d'expulsions conduisit alors les forces du désordre à déployer une nouvelle stratégie. Redoutant une nouvelle mobilisation de ses amis, ils exfiltrèrent discrètement Samira du Canet, la conduisirent jusqu'à Sète où elle fut brutalement menottée et embarquée sur un bateau à destination du Maroc. Les premiers soutiens arrivés sur place ne purent que manifester en vain leur indignation. Ni son père, ni sa sœur jumelle n'ont pu lui dire au revoir. Cette dernière, qui n'a jamais vécu séparée de Samira, songe régulièrement à se livrer à la police pour partager le sort de sa sœur.

Le rassemblement se termine en discussion sur les moyens à mettre en œuvre pour faire échec à l'expulsion redoutée pour Monsieur Tastan et d'autres, cette nuit ou au petit matin par l'aéroport de Marignane. Chacun donne son avis ; les échanges et les conclusions sont pragmatiques : rendez-vous à l'aéroport à quatre heures du matin. Des personnes se relayeront cette nuit devant le Centre de rétention et donneront l'alerte en cas de signe d'expulsion imminente.

Virginie raconte cette nuit de veille :

*Nous sommes restés dans une voiture face à l'entrée, bien en vue. Vers une heure du matin, un fourgon est sorti avec un expulsé à l'intérieur, vers deux heures des gens du CRA sont venus voir ce qu'on faisait. Nous leur avons répondu que nous faisons une veille citoyenne. Cette réponse n'a pas eu l'air de leur plaire. Ils ont contrôlé nos identités et vérifié les papiers du véhicule.*

*Le chef de patrouille nous a demandé combien de temps nous pensions rester : « Toute la nuit et tous les jours à venir ». Ça ne lui a pas plu et il a cherché à nous convaincre de partir : « Ça fait pitié de voir des jeunes perdre leur temps. Et après, vous aller prendre les sans-papiers chez vous ? Vous savez, il ne va rien se passer cette nuit. Vous pouvez rentrer... ». Vers 4 heures, un fourgon est arrivé. Nous avons appris que Erkan n'était plus dans sa chambre, les policiers semblaient très nerveux.*

*À 5 heures 30 une haie de policier s'est formée. Ils exhibaient leurs flash-ball. Est ce qu'ils craignaient une intervention citoyenne ? Nous avons vu monter trois personnes dans des fourgons aux vitres fumées. Ferzende Tastan n'était pas parmi eux, mais j'ai reconnu Erkan Barkin, une autre Kurde, père de trois enfants.*

Samedi, 4 heures du matin. Une trentaine de personnes se retrouvent à Marignane.

L'information qu'un fourgon s'apprête à sortir du Canet circule. Les regards se tournent vers le tableau des départs. Quels vols sont-ils susceptibles d'embarquer les expulsés ? L'hypothèse du prochain vol d'Air Italia est retenue. L'entour du comptoir est occupé. Slogans et messages

fusent. L'enjeu est d'informer et convaincre les passagers de s'opposer pacifiquement à la présence d'expulsés parmi eux. Aucun policier n'est présent. « D'habitude, ils arrivent très vite. » Le baromètre indiquant en bleu marine notre présence sur un lieu sensible est donc au plus bas. Affleure la crainte que la préfecture ait décidé d'expulser nos camarades par la base militaire d'Istres.

5h48, le groupe apprend de source fiable qu'un expulsé est prévu sur le vol d'Amsterdam, puis qu'un fourgon est prêt à partir du Canet. Quarante-cinq minutes plus tard le véhicule est repéré à l'entrée de l'aéroport. Il file vers la PAF. Les compagnons d'infortunes entendent à leur descente. « Résistez, on est là ! » On peut deviner un sourire sur le visage d'Erkan.

À l'intérieur de l'aéroport, le climat se tend. Une équipe du personnel essaye d'intimider les militants et de récupérer les tracts qui jonchent le sol. L'interpellation des salariés à l'objection de conscience est entonnée de plus belle. Elle laisse de marbre ceux-là qui, dans un coin, devisent sur la « saleté des Kurdes » et la nécessité de recourir à des méthodes musclées avec ces passagers récalcitrants. « Ne t'inquiètes pas », dit l'un, « avec ce que je leur mets, ça ne traîne pas ». Dans la file d'attente, les passagers écoutent généralement avec attention l'information donnée par les militants. Quelques-uns donnent leurs coordonnées et acceptent de communiquer les informations lorsqu'ils auront embarqué.

Ainsi apprendrons-nous que la présence d'expulsés fut sujette à débat dans la salle d'embarquement et que plusieurs passagers manifestèrent la ferme intention refuser de voyager sur un vol cellulaire. Devant cette révolte naissante, ou suivant simplement sa conscience morale, le commandant de bord refusera d'accéder à la demande policière et arguera qu'il manque un document pour motiver l'impossibilité de prendre les expulsés à son bord. Ce jour-là, à Marseille, la raison morale l'emporta sur la raison d'État. Mais, d'autres jours de lutte attendaient les Sisyphe des droits humains.

---

AFFAIRES TASTAN

## Chronique d'une martyrisation

L'histoire de la famille Tastan est emblématique du martyr quotidiennement infligé aux sans-papiers. Cette famille a fui la Turquie après l'emprisonnement du père, accusé de sympathie pour les indépendantistes kurdes. Mais cela est insuffisant, aux yeux des autorités françaises pour accorder un droit d'asile, à cet homme qui risque trente années d'emprisonnement s'il retourne en Turquie. Sedat, l'un des fils de Ferzende Tastan, est également menacé de prison sur le sol turc pour s'être soustrait au service militaire. Les Tastan sont établis à Marseille, les quatre jeunes frères et sœurs de Sedat sont scolarisés. Sedat travaille dans le bâtiment.

Sedat Tastan a déjà été placé deux fois en rétention et présenté trois fois à l'embarquement. La première incarcération s'est déroulée le 28 février dernier. Quelques

jours plus tard, il entame une grève de la faim avec six autres jeunes Kurdes de la prison administrative pour étrangers (ou CRA, centre de rétention administrative) du Canet.

Sedat, ligoté de la tête aux pieds et porté comme un paquet, est présenté deux fois à l'embarquement pour la Turquie sur des vols Air France. Par deux fois, les 13 et 16 mars, alors qu'il est toujours en grève de la faim, il réussit à refuser d'embarquer, soutenu par les militants du RESF et sa famille dans le hall de Marignane et par les passagers. À sa descente d'avion, il est passé à tabac. Une plainte a d'ailleurs été déposée, pour cela. Le 17 mars, la police réussit à le conduire à Roissy pour une troisième tentative d'expulsion (toujours sur Air France) malgré la tentative de suicide de son père qui tente de s'immoler en s'aspergeant d'essence devant la prison pour étrangers (CRA). Il en sera empêché in extremis. Quatre militantes de Marseille sautent dans l'avion pour suivre Sedat, elles sont rejointes à Roissy par des militants du RESF Ile-de-France. Grâce à la solidarité des passagers d'Air France, cette troisième tentative d'embarquement échoue elle aussi. Sedat est traduit le lendemain devant le Tribunal de grande instance de Bobigny pour refus d'embarquer. Ses soutiens sont là. Son avocate, Me Terrel obtient sa libération et le report du procès en septembre 2007 puis un ajournement au 17 mars 2008.

Mercredi 24 octobre, Sedat accompagné de plusieurs membres du RESF déposait une demande de titre de séjour en préfecture. Deux policiers zélés, constatant qu'il était toujours sous le coup d'un APRF (Arrêté provisoire de reconduite à la frontière) ont alors tenté de l'interpeller malgré les protestations des personnes l'accompagnant. Avec violence, les renforts policiers ont finalement arrêté Sedat et quatre militants du RESF dont sa compagne de 18 ans. Sedat a été ensuite placé au centre de rétention de Marseille, malgré des interventions d'élus locaux et de citoyens des quatre coins de France en direction de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le rassemblement d'une centaine de personnes aux portes de la prison des étrangers (CRA). Une veille a été maintenue toute la nuit. Finalement, Sedat a été libéré quelques jours plus tard par la cour d'appel du juge des libertés et de la détention (JLD) qui a jugé «déloyales» les conditions de son arrestation.

C'est maintenant au père, Ferzende Tastan, que s'en prend la préfecture. Arrêté lors d'un contrôle de routine, il est placé en rétention et menacé d'expulsion à court terme. Bien évidemment, à Marseille, c'est la mobilisation générale.

Jours et nuits des citoyens veillent devant le centre rétention du Canet. Le lundi 10 décembre, Journée des droits de l'homme 2007, marque le début de la commémoration pendant toute une année du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. C'est ce jour anniversaire que la préfecture choisit pour enterrer le droit d'asile en France. Avant l'aube, l'alerte à l'expulsion de Ferzende est lancée. Une voiture banalisée, phares éteints, est sortie en trombe de la PAF du centre de rétention vers 6h15. Ferzende ne répond plus au téléphone. Ses codétenus disent que les policiers sont venus le chercher. Pendant quelques heures, les réseaux citoyens restent dans l'incertitude de la destination du maintenant

célèbre expulsable. Tous les contacts possibles sont informés de la situation. Il semble que des Kurdes doivent être expulsés sur le vol Air France de Roissy à 12h35, mais le nom de deux des passagers a été occulté, comme c'est de plus en plus souvent le cas dès lors qu'il s'agit d'expulsés « sensibles » et soutenus. Contrairement à la fable qui prétend que les personnes en rétention ne sont pas en prison et doivent être localisables et jointes à tout moment, Ferzende Tastan a donc disparu façon Stasi. En fin de matinée, on apprend grâce à des « fuites » qu'il doit partir sur un vol Turkish Airlines. Le RESF-Lyon se précipite à Saint-Exupéry... L'avion a du retard, de plus en plus de retard jusqu'à ce que la bonne nouvelle tombe. Tastan a été débarqué de l'avion qui devait l'emmener en Turquie. Echapper à la PAF, être placé en garde-à-vue et devoir être traduit en comparution immédiate le lendemain est perçu comme une « bonne nouvelle » ! « *C'est dire à quel niveau le tandem Sarkozy-Hortefeux a fait descendre les droits de l'Homme !* » note un militant.

Mardi 11 décembre au matin Ferzende Tastan est présenté devant le TGI de Lyon pour « refus d'embarquement ». Le RESF13 est présent au tribunal pour exiger sa libération sans aucune condamnation puisqu'il n'a commis aucun autre délit que de vouloir rester en France avec les siens. L'audience est finalement reportée au 21 décembre. Malgré les garanties apportées, Ferzende ne pourra pas comparaître libre. Un mandat de dépôt est prononcé et le voilà incarcéré tel un délinquant à la maison d'arrêt de Lyon, risquant toujours d'être expulsé vers les geôles turques.

Comme pour faire écho aux craintes de tous ceux qui soutiennent Ferzende Tastan, des journaux en ligne turcs se réjouissent de l'expulsion annoncée de Ferzende Tastan. Le plus connu d'entre eux allant jusqu'à titrer : « *La France fait un geste en livrant aux autorités turques Ferzende Tastan, un des principaux leaders européens du PKK* ». Même si cette allégation est mensongère, on imagine aisément, s'il était expulsé, ce qui attend ce père de cinq enfants réfugié sur notre sol pour fuir les persécutions faites aux Kurdes.

Le 21 décembre, forte mobilisation au Tribunal de Lyon pour le passage de Ferzende. L'ajournement demandé par l'avocat est refusé. Une quarantaine de marseillais ont fait le déplacement, et autant de lyonnais se sont joints à eux. La famille de monsieur Tastan était présente : son frère Celam, deux de ses filles, Tutba et Evin. Très peu d'entre eux ont été autorisés à assister au procès. Siégeait le même juge que lors de la comparution immédiate. Celui-ci aurait tenu à juger l'affaire Tastan. Il suivra sans hésiter les réquisitions du procureur : trois mois fermes assortis de trois ans d'interdiction du territoire. Le juge aurait dit à l'avocate : « *je me verrais bien faire partie de RESF...* ». Le prononcé du jugement aura fait tomber la consternation sur la salle. Il reste trois mois pour faire libérer Ferzende Tastan. Et qu'enfin lui soit accordé le droit d'asile.

Le même jour, à Aix-en-Provence se tenait le procès d'un autre «fameux» marseillais, Florimond Guimard, ce membre de RESF accusé de violence sur agent. Une fois n'est pas coutume : Florimond aura été, lui, relaxé.

# Pourquoi porter cette étoile ?

Le jour de la tentative d'expulsion de Ferzende à l'aéroport de Marignane, sous une banderolle de l'UJFP, était distribués les autocollants rouge et jaune dénonçant la persécution des sans-papiers à l'image de celle des juifs sous l'Occupation. Ci-dessous, le tract explicatif de l'UJFP-Paca.

*Nous portons ces étoiles en solidarité avec les sans-papiers.*

*Pendant la deuxième guerre mondiale, le roi du Danemark demanda à tous les Danois d'accrocher des étoiles jaunes à leur vêtement, comme l'occupant nazi obligeait les Juifs Danois à le faire. Cette solidarité nationale fit reculer l'occupant. Le roi du Maroc pris la même initiative.*

*Nous voulons faire reculer le gouvernement, arrêter les expulsions, obtenir la régularisation. Mais, dira-t-on, les sans-papiers n'exhibent pas d'étoiles.*

*Nous utilisons ces étoiles, marques d'infamie et d'isolement que les Juifs durent porter et qui les désignaient aux bourreaux pour dire : "Nous sommes avec ceux qui sont privés de droits". "Nous sommes avec ceux qui sont privés de vie".*

*Nous détournons cette icône de la barbarie. Nous la donnons à chacun pour que tous nous puissions dire : "Nous reprenons ce signe de honte, nous le reprenons pour dire notre honte !"*

*OUI. Nous avons honte de notre pays qui fut terre d'accueil, d'asile et de liberté.*

*Nous avons honte qu'on y arrête des hommes et des femmes qu'on piège dans les hôpitaux, les administrations, les écoles.*

*Nous avons honte que notre pays se parjure en arrêtant et en expulsant des enfants et leurs parents au mépris de la Charte des Droits des Enfants.*

*Nous portons et nous demandons à tous de porter ces étoiles, en solidarité avec les sans-papiers, pour choquer, pour provoquer, pour faire s'interroger, pour faire réagir nos concitoyens. Seule la mobilisation de notre peuple empêchera les expulsions et obtiendra la régularisation.*

Union Juive Française pour la Paix- PACA

## L'ÉTOILE JAUNE-ROUGE

# Traqués d'hier et d'aujourd'hui solidaires

À Marseille et dans d'autres villes, des étoiles de David, rouges sur fond jaune, apparaissent au revers des vestes et des manteaux. Si l'on se rapproche, on remarque que ce symbole de la persécution antisémite s'accompagne de deux mots : « sans-papiers ». D'aucuns s'offusquent de ce palimpseste historique. Mais cette initiative, n'a pas été prise par quelques activistes en mal d'outrance ; elle est le fait de descendants de victimes de la solution finale. Fabienne, membre très active du Réseau éducation sans frontières de Marseille et militante de l'Union Juive Française pour la Paix, d'une voix douce mais empreinte d'une détermination hors du commun n'hésite pas à interpeller les forces de police et réveiller la conscience des tristes parallèles entre les agissements de la police de Vichy et celle de la république sarkozienne.

« Je n'ai aucun état d'âme avec le vocabulaire. La police procède aujourd'hui à des rafles au faciès au sens strict. Dans les années quarante, les policiers disaient "on va rafler". Il faut appeler un chat un chat : ce sont des rafles qui se produisent aujourd'hui jour après jour. Sarkozy n'a rien inventé ; il utilise les mêmes dispositifs que par le passé. Ça continue. Certains se croient à l'abri parce qu'aujourd'hui ce sont des Arabes, des noirs qui sont visés. Mais demain, ce sera peut-être le tour d'autres. Chacun son tour. Hier on disait des Italiens : "Ils sont sales ; ils n'ont pas la même culture ; ils ne pourront pas s'intégrer". On entend la même chose à propos des derniers venus. Il ne faut pas oublier d'où l'on vient. L'humanité est ainsi faite : les humains quittent les lieux où il n'est plus possible de vivre et partent s'installer là où la vie est possible. Sarkozy a été élu avec les voix du front national. Les électeurs d'extrême droite xénophobes sont contents. Le gouvernement leur fait signe avec la hargne qu'il déploie dans la chasse aux sans papiers. Face à cette politique, le seul mot d'ordre se résume à la phrase de Camus "Vivre c'est résister". »

## GRÈVE

# Contre la transformation des inspecteurs du travail en auxiliaires de police

Les principaux syndicats de l'inspection du travail appellent à une grève illimitée à partir du 17 décembre au sujet du contrôle du travail illégal des étrangers, afin de protester contre les missions que le gouvernement veut leur imposer : « nous rappelons que si l'inspection du travail est chargée, dans ses fonctions de contrôle, d'assurer, notamment, le respect des dispositions légales interdisant le travail illégal sous toutes ses formes, il n'entre pas dans ses prérogatives d'assurer la police des étrangers », déclarent la CGT, Sud et le syndicat des inspecteurs du travail affilié à FSU dans un courrier adressé mardi au ministre du Travail Xavier Bertrand.

« Les "opérations conjointes" », entre les services de lutte contre le travail illégal et la police « tendent à transformer les agents de contrôle de l'inspection du travail en auxiliaires de police pour permettre d'atteindre "l'objectif" de 25.000 expulsions en 2007 claironné », par le ministre de l'Immigration Brice Hortefeux, poursuivent les syndicats.

« Cet objectif, étranger aux missions de l'inspection du travail qui restent axées sur le contrôle du respect par les employeurs d'un droit protecteur des salariés, introduit une confusion qui porte un préjudice grave à l'image de nos services auprès des salariés », ajoutent les syndicats.

Les organisations syndicales mettent également en avant le fait que, selon elles, l'utilisation des inspecteurs du travail dans ce cadre « est contraire aux dispositions de l'article L.341-6-1 du Code du travail qui assimile un salarié sans titre de travail à un salarié régulièrement engagé s'agissant des obligations qui pèsent sur son employeur ».

« En conséquence », les trois syndicats annoncent le dépôt à compter du 17 décembre d'un « préavis de grève d'une durée illimitée concernant les agents des services d'inspection du travail de tous les départements de métropole et d'outre-mer, dès lors qu'ils seraient enjoins de participer à des actions de contrôle de travail illégal des étrangers ». [Source :AP]

## Des nouvelles de Meltem Avcil

Depuis l'expulsion ratée du 21 novembre, Meltem a d'abord été conduite à l'hôpital de Bedford, puis à Millbank Induction Centre, (structure d'accueil pour les demandeurs d'asile équivalente aux CADA en France). Là, elle a enfin pu fêter son 14ème anniversaire.

Les soutiens de Meltem ont cru un moment que le Home Office s'apprêtait à l'expulser à bord d'un avion privé mais il n'en a rien été.

Son cas a fait l'objet de trois articles dans *The Independent* (le 21 novembre, 23 novembre et 24 novembre). Elle est également mentionnée dans un article du *Guardian* du 10 décembre.

Robina Qureshi, coordinatrice de la campagne pour la libération de Meltem, indique que 1583 personnes ont écrit de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne pour faire part de leur indignation quant au calvaire subi par Meltem.

La plus grande perplexité demeure quant aux intentions du Home Office (pourquoi avoir placé Meltem et Cennet dans une structure d'accueil ?).

La campagne de soutien à cette jeune fille kurde de 14 ans, emprisonnée ainsi que sa maman depuis le mois d'août 2007, privée d'éducation, se poursuit jusqu'à sa libération, son retour à Doncaster et sa régularisation !

Continuez d'envoyer des fax ou de téléphoner à : Sir Peter Westmacott, Ambassadeur de Grande-Bretagne en France, 35, rue du Faubourg St Honoré, 75383 Paris Cedex 08, Tel : 01 44 51 31 00 Fax : 01 44 51 41 27

## Soutien à la famille Nouioua

« Apprenant avec stupeur qu'un nouvel arrêté a été donné à la famille Nouioua (celui de quitter le territoire français avant le 4 décembre 2007), les personnels du collège Henri Barbusse et de l'école Angéline Courcelles forment un comité de soutien, se mobilisent et lancent cette pétition. »

Mme Nouioua est arrivée en France en juin 2002 avec ses deux fils de 4 et 6 ans, âgés maintenant de 10 et 12 ans et scolarisés à l'école et au collège. L'été 2005, alors que rien n'avait changé dans sa situation, sa carte de résidente ne lui est pas renouvelée et elle recevait un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF) non motivé. C'est ensuite pour Mme Nouioua le début d'un parcours du combattant administratif et judiciaire. Une première tentative d'expulsion avait lieu le 5 octobre 2006 : cette famille fut durement menottée, malmenée et embarquée à Marseille loin de tout soutien. Grâce à une grande mobilisation, due à la personnalité de Mme Nouioua, connue et appréciée pour son travail dans les écoles, la piscine, les crèches de la ville de Vaulx-en-Velin et pour son investissement dans la scolarité de ses enfants, l'expulsion fut finalement suspendue.

Son avocate a obtenu, grâce à un nouveau recours, que son dossier soit réétudié et passe devant le tribunal administratif, le 31 janvier à 11 heures. Mme Nouioua et ses deux enfants risquent néanmoins d'être à nouveau arrêtés et expulsés à tout moment.

Une pétition circule donc.

[Source : RESF]

## Procès de Kadidja reporté

Plus d'un an après les faits, et après plusieurs mois sans nouvelles, Kadidja était convoquée le 12 décembre au tribunal de Bobigny. Elle risque jusqu'à 5 ans de prison et 18 000 euros d'amende pour avoir « entravé volontairement la circulation d'un aéronef ».

Le 29 novembre 2006, à l'aéroport de Roissy, Kadidja prenait un avion pour Bamako. Alertée à l'enregistrement par des jeunes du syndicat Sud Etudiant de l'expulsion imminente d'un jeune sans-papiers, elle prend l'initiative de s'opposer à cette expulsion : elle récupère un paquet de tracts et part discuter en salle d'embarquement avec les autres passagers.

À peine à bord, elle demande à parler avec le commandant de bord pour lui signifier son refus de voyager avec un expulsé, quel qu'il soit. Le commandant ne se manifestant pas durant un long moment malgré les demandes répétées de Kadidja auprès du personnel navigant, celle-ci invite les passagers volontaires à ne pas attacher leur ceinture et un nombre important de passagers soutient cette action de solidarité. Le commandant arrive finalement et refuse la requête de Kadidja relayée par les autres passagers et entreprend même de faire débarquer Kadidja.

La police intervient, menace alors le sans-papiers de trois mois de prison s'il était débarqué : sous cette pression, il accepte finalement de rester dans l'avion. La police relève l'identité de Kadidja qui s'envole tout de même pour Bamako grâce ici aussi au soutien des autres passagers. À son retour du Mali, le 24 décembre, elle est interpellée par la police des frontières et se voit accusée d'avoir « entravé volontairement la circulation d'un aéronef ».

Confrontée au mouvement de soutien l'accompagnant, la justice aura préféré reporter cette audience en 2008, à une date indéterminée...

[Sources : Apeis, RESF]

COUP D'ÉCLAT

# Dissolution de la CNIL

La CNIL, occupée le 14 décembre, est déclarée « officiellement » dissoute... Après trente ans de mauvais services rendus à la démocratie – à l'heure du fichage généralisé.

Depuis sa création en 1978, la Commission Nationale Informatique et Libertés n'a jamais cessé de justifier et de faciliter l'exploitation numérique de nos vies.

Main dans la main avec les gouvernements et les industriels, elle a concrètement travaillé à ce que l'inacceptable semble acceptable, en réduisant la liberté au contrôle des flux informatiques.

Sa mission a consisté à endormir toute critique et toute révolte, en jugeant à notre place et en notre nom de ce qui pouvait porter le nom de liberté. Le marchand de sable a bien travaillé : en vingt ans, les pires anticipations de la science-fiction se sont matérialisées dans l'impuissance générale.

C'est pourquoi nous proclamons aujourd'hui la dissolution officielle de la CNIL. Ainsi la « révolution numérique » cessera-t-elle d'apparaître comme une nécessité inéluctable porteuse de dérives, mais bel et bien comme une pathétique contre-révolution imposée par les industriels et les gouvernants. C'est désormais à nous tous qu'il revient de juger de ce qui est, ou non, compatible avec la liberté.

Aujourd'hui, vendredi 14 décembre, nous sommes venus de toute la France occuper les locaux de l'institution défunte. Nous pensons nous y établir quelque temps afin de concrétiser les objectifs suivants, qui constituent selon nous les conditions élémentaires de notre remise en liberté :

- Le bannissement de la biométrie et des puces RFID
- L'abolition de la vidéosurveillance sous toutes ses formes

- Le démantèlement des fichiers de police (STIC, FNAEG, JUDEX etc.)
  - L'abolition de la carte d'identité
- Expliquons-nous.

Contrôle, surveillance et traçabilité sont désormais un mode de vie. C'est le fichage systématique : STIC, FNAEG, VELIB' ou NAVIGO'. C'est l'accompagnement permanent : téléphone portable ou GPS. C'est le regard perpétuel : vidéosurveillance ou cookies. Ces nouvelles technologies, en pénétrant toutes les activités humaines, ont rendu l'anonymat obsolète. Beaucoup se contentent de l'illusion d'être, grâce à la gestion électronique, protégés contre le voisin pédophile, les retards de trains, les agressions inopinées. Bien peu réalisent que cette sécurité totale – et totalement fantasmée – contre le temps perdu et les événements fortement improbables, se paie d'une vulnérabilité inédite à l'égard de l'État et des entreprises. La France d'aujourd'hui, c'est pour certains une grande prison, pour d'autres une vaste garderie, c'est en tout cas un traitement continu de la population, tantôt bien traitée ou maltraitée, mais certainement toujours gérée. Nous ne sommes plus que « *des chiffres dans des graphiques que dressent des imbéciles* ». Les industriels et l'État ont fait de nous les jouets de la marchandise numérique, devenue un mode de vie incontournable. Incontournables ainsi, ses effets dévastateurs sur la santé et l'environnement, depuis les ondes électromagnétiques jusqu'à la pollution inédite générée par ces milliards de gadgets. Inévitables, ses effets délétères sur les relations humaines, disloquées par les sollicitations permanentes des machines, et prisonnières d'une tyrannie de la nouveauté qui rend nos grands-parents, et parfois nos parents, « *complètement hors du coup* ».

De 1978 à 2007, la CNIL fut l'instrument privilégié de cette progressive réduction en esclavage, qu'elle facilita considérablement, en la présentant comme nécessaire et conforme à la liberté.

*Oblomoff, Pièces et main d'oeuvre, Mouvement pour l'abolition de la carte d'identité, Halte aux puces, Coordination contre la biométrie et Souriez vous êtes filmés*

PARIS

## 470 mineurs étrangers sont livrés à eux-mêmes autour des gares de l'Est et du Nord à Paris

Ils sont originaires d'Afghanistan, d'Irak, d'Iran, et sont privés de toute prise en charge, selon une lettre ouverte adressée le 4 décembre à Dominique Versini, la défenseuse des enfants, par le MRAP, le Réseau éducation sans frontières, le Syndicat de la magistrature, la Fédération SUD-Education et le Collectif de soutien des exilés du 10e.

Le dernier lundi de novembre, par exemple, 25 de ces mineurs dormaient dehors, dans les parcs du 10e arrondissement.

Les associations dénoncent la carence du dispositif de mise à l'abri des mineurs isolés. Il s'agit, notent-elles, « d'une violation inadmissible de la réglementation française et de la convention des droits de l'enfant ».

[Source : MRAP]

SAINT-ETIENNE

## Droit d'asile

Madame N'Kemo a fui l'Angola en 2005 avec son plus jeune fils, Edwilson. Le père d'Edwilson a été assassiné. Elle-même étant une militante opposée au régime, elle était en danger. Pourtant, sa demande d'asile a été refusée. Son ex-mari vit à Saint-Etienne avec leurs deux plus grands fils, collégiens, il a un titre de séjour. En novembre 2006, Madame N'Kemo a déposé une demande de régularisation auprès de la Préfecture, restée sans réponse, puis une deuxième demande en février 2007. Malade, sans ressources puisqu'elle n'a pas le droit de travailler, elle vit dans un foyer avec l'enfant.

Celui-ci est scolarisé à l'école primaire. Il est en CE1 et fait de gros efforts pour apprendre le français et s'intégrer.

La vie d'Edwilson est ici, à proximité de ses frères.

[Source : RESF]

LYON

# Adopté puis expulsé

**La politique raciste ne se cache plus derrière des faux-semblants. Expulsé parce que noir ? Ça existe.**

Léonard Aman, Ivoirien, a été adopté en 1998 par une famille française, mais en raison d'un passeport irrégulier, il a été expulsé le mois dernier.

Christian Clair connaît Léonard depuis son plus jeune âge et l'aide matériellement depuis 25 ans. Léonard a été abandonné par sa mère peu après sa naissance. Son père étant décédé, c'est sa grand-mère maternelle qui le prend en charge. Elle meurt pendant son adolescence, et c'est son demi-frère de 40 ans son aîné qui s'occupe alors de lui. Mais celui-ci décède, laissant Léonard sans famille. Christian Clair, ami de la famille de longue date, lui propose de l'adopter. Ce sera chose faite courant 1998 par "procédure simplifiée", procédure favorisée lors d'adoptions tardives, à 24 ans en l'occurrence. Sauf que l'adoption après les 16 ans n'entraîne pas automatiquement l'acquisition de la nationalité française. Nos législateurs en ont décidé ainsi.

À la fin de l'année 2002, pour les fêtes, Léonard arrive en France muni d'un visa touristique. Il ne compte absolument pas s'installer en France. Mais en 2003, au moment de retourner dans son pays, la crise politique ivoirienne redouble d'intensité, les liaisons aériennes sont coupées pendant un bon moment, et la famille de Léonard n'est pas très chaude pour le laisser repartir là-bas.

En attendant que les choses aillent mieux, son père essaie à plusieurs reprises de renouveler le visa via le Consulat de Lyon. Mais le visa arrive à chaque fois incomplet ou non valable : sans photo, sans cachet, nom mal orthographié. En parallèle, au vu de la situation de guerre civile dans son pays, il pose une demande d'asile, rejetée une première fois, et dont les

chances d'aboutir en appel sont minces.

Depuis 2002, il a été contrôlé plusieurs fois à Lyon, avec ce passeport périmé, mais son adoption étant parfaitement enregistrée en France et en Côte d'Ivoire, personne n'y a jamais trouvé à redire. Mais aujourd'hui, la politique du chiffre semble l'emporter sur les considérations "morales". Léonard Aman, qui a choisi de s'appeler Léonard Aman-Clair après son adoption a été arrêté le 6 novembre et expulsé le 17, soit quarante sept jours avant la fin de la période de cinq ans de vie sur le territoire national, nécessaire préalablement à tout dépôt de demande de naturalisation pour un enfant légal de parents français...

Aucun délit à son actif, casier judiciaire vierge, il était totalement intégré. Il vivait entre Lyon, la Loire et l'Isère où habitent son père, ses oncles, tantes et cousins, qui le connaissent depuis sa jeunesse.

Léonard n'est toutefois pas interdit de territoire, ce serait illégal selon la convention européenne des droits de l'homme. Il peut donc revenir à tout moment en France, sous réserve qu'il obtienne un visa. Et ce n'est pas chose facile : lenteurs et barrières consulaires, billet d'avion acheté d'avance sans garantie, frais de visa, frais de prise de rendez-vous notamment. Déjà en 2002, il avait fallu que son père se rende lui-même en Côte d'Ivoire pour obtenir un visa pour son fils...

À quoi ça sert d'expulser un étranger adopté par une famille française ? Sachant qu'il reviendra, on lui souhaite de tout cœur en tous cas. Sinon incrémenter le compteur. Et puis rien n'empêchera de l'expulser à nouveau, puisque maintenant sa situation est connue...

Attendons qu'il revienne, laissons son visa expirer et puis renvoyons-le. Les chiffres ne connaissent pas les noms. Hortefeux ne connaît que les chiffres.

Si vous souhaitez soutenir cette famille, rendez-vous sur le site du collectif, créé pour l'occasion: <http://amisducollectifdeleo.blogspot.com>.

[Source : <http://lesmots.freelatitude.net/>]

MALI

# Révolte de Maliens expulsés d'Espagne

Les 125 Maliens refoulés des Îles Canaries qui sont arrivés dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 décembre à l'aéroport de Bamako-Sénou ont saccagé le bus de la Protection civile qui les ramenait à la base des sapeurs-pompiers de Sogoniko pour exprimer leur colère contre le gouvernement qui, selon eux, est responsable de leur refoulement, pour avoir signé un accord en ce sens avec les autorités espagnoles.

C'est aux environs de deux heures du matin, le mercredi 5 novembre, que deux Boeing 737 affrétés par l'Espagne ont débarqué les cent vingt cinq Maliens refoulés des îles Canaries.

Ils ont été accueillis par des représentants du Ministère de l'intégration, du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, de la Croix rouge et de la Protection civile.

Les refoulés ont ainsi été immédiatement conduits dans la base des sapeurs pompiers de Sogoniko. Une fois sur place les refoulés ont saccagé le bus de la Protection civile qui les transportait.

Les refoulés affirment avoir agi de la sorte pour deux raisons :

- La signature des accords d'expulsion entre le gouvernement malien et l'Espagne;
  - L'importante somme d'argent qui aurait été remise au gouvernement malien par les autorités espagnoles et qui devait leur être remise à leur descente d'avion, ce qui n'a pas été fait.
- Quant au responsable des refoulements à la protection civile malienne, affirme qu'à sa connaissance aucune somme d'argent ne lui a été remise...

[Source: Indymedia]

# Alerte au racisme !

Une énième rafle contre les Roms s'est déroulée le 11 décembre à 5 h. du matin. Les forces de l'ordre se sont cette fois-ci acharnés contre "la Cascina Bareggiata" dans la région milanaise. Sept adultes ont été arrêtés et neufs enfants ont été littéralement séquestrés. Un tel événement tend à devenir banal, mais c'est bien la première fois qu'une rafle est coordonnée par les polices italienne et roumaine.

Il est presque inutile de remarquer que l'opération s'est accompagnée d'une ample couverture médiatique nauséabonde, aussi bien en Italie qu'en Roumanie, unie l'une et l'autre dans leur acharnement contre les Roms accusés cette fois-ci de trafic international et de mise en esclavage de mineurs contraints à faire la manche. Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur la procédure judiciaire contre les arrêtés. Il suffit de souligner que les mineurs séquestrés dans les "cascina", (ferme traditionnelle de la région de Milan) soit-disant vendus par leurs parents à des membres d'une organisation criminelle internationale résident en fait régulièrement avec leurs parents. (...)

Il faut en recanche, insister sur la nécessité de dénoncer l'habituelle instrumentalisation d'affaires judiciaires particulières (qui ne sont toujours pas résolue d'ailleurs) pour déclencher des campagnes de terreur diffamatoires contre une communauté toute entière. Une dégoûtante campagne raciste est orchestrée par le gouvernement italien en compétition avec les droites sur le terrain sécuritaire, avec l'évident objectif de trouver d'efficaces boucs émissaires bien utiles pour détourner l'attention de l'opinion publique des problèmes réels qui concernent l'ensemble des travailleurs (logement, salaire, précarité, accidents du travail mortels), et en même temps provoquer une division profonde entre italiens et immigrés.

Ce n'est pas un hasard en effet si

l'opération d'hier, était tout particulièrement dirigée contre la communauté rom des Bareggiate qui refuse la réclusion dans les "camps de concentration" gérés par Caritas en périphérie des villes, et qui, en poursuivant l'expérience d'occupation de la rue Adda commencée en 2002, tente de s'unir aux luttes des travailleurs italiens comme on l'a vu à l'occasion de la grève générale du 9 novembre.

La semaine prochaine, pendant que sera renforcée l'autodéfense de la Cascina occupée, et qu'on cherchera à affronter de façon adéquate les aspects juridiques liés à l'affaire nous travaillerons à l'organisation d'une assemblée à Milan le 13 janvier prochain qui saura lier la nécessité urgente de faire front à la campagne permanente contre la minorité rom, à celle de lutter pour les droits de tous les immigrés dans la perspective concrète de parvenir à l'union avec l'ensemble des classes opprimées par les mêmes ennemis : le système capitaliste et ses institutions.

[Source : Fabio, traduction QSP]

## BELGIQUE

### Manifestation pour les enfants emprisonnés

Depuis quatre ans, la CRER conjointement avec les associations des droits de l'homme, les organisations politiques et syndicales, les groupes de soutien aux sans papiers et les citoyens solidaires, organise la manifestation de Saint-Nicolas pour les enfants emprisonnés au centre fermé 127bis.

Depuis quatre ans le nombre des manifestants augmente de manière considérable et les réactions politiques pour dénoncer cette réalité honteuse se multiplient pour demander la libération des enfants et de leurs familles [voir QSP n°16].

Pour permettre aux personnes enfermées d'avoir un soutien, une aide juridique ou des contacts avec l'extérieur nous allons leur offrir des cartes téléphoniques Belgacom à 5 euros. Vous pouvez verser votre soutien sur le compte 063 - 4107523 - 93 : mention "carte téléphoniques". Apportez un jouet pour les enfants ou déposez-le au SCI, chez Olivier, GSM 0486/025022, rue Van Elewyck 35 - 1050 Ixelles.

[Source : Mrax]

# Mobilisation pour le retour d'un sans-papiers expulsé

Le comité de soutien de Mohammed Haddaoui ne « désespère pas » d'obtenir son retour. « La presse nationale commence à s'intéresser à cette affaire qui pourrait prochainement connaître une certaine audience », relève-t-il. En effet, nous confirme un journaliste de Libération : ce quotidien du matin préparerait un dossier spécial sur les expulsés – et ceux qui ne l'auront pas été – suite aux mouvements de résistance. Une envoyée spéciale aurait été au Maroc, en particulier pour rencontrer Mohamed Haddaoui...

Sa famille et ses amis souhaitent qu'il soit là pour les fêtes, ainsi qu'ils entendent le réclamer par une campagne de cartes postales adressées au Président de la République.

Ils rappellent que l'expulsion injuste de Mohammed Haddaoui vers le Maroc, le 23 novembre dernier, a laissé sa femme et ses trois enfants désemparés et sans ressources – ceux-ci se retrouvant à la charge du comité de soutien.

Le 13 décembre, jour de conseil municipal, ils étaient devant la mairie d'Asnières, pour y faire signer une pétition, dans l'espoir de voir Mohammed Haddaoui au milieu des siens pour Noël.

Rappelons que, fin novembre, à la surprise générale, le maire UMP d'Asnières, Manuel Aeschliman, réputé à la fois pour ses idées d'extrême-droite et pour être très proche de Sarkozy, se sera spectaculairement rallié à la cause de Mohammed Haddaoui, allant jusqu'à signer un communiqué commun avec le candidat socialiste aux prochaines municipales dans lequel il réclamait le retour du sans-papiers marocain expulsé [voir QSP n°16]. Exigeant l'intervention de l'Élysée, le comité de soutien insiste : « Monsieur Sarkozy, vous portez une lourde responsabilité ».

[Source : RESF, QSP]

MARSEILLE

## Expulsion sous les coups des policiers

Bouamer Brahiti a été violenté par les agents de la police de l'air et des frontières dès son départ du centre de rétention administratif du Canet lorsqu'il a exprimé son refus de partir et d'être séparé de sa famille.

Il s'est vu infliger une série de coups jusqu'à son arrivée à l'aéroport où à bout de force et terrorisé par les menaces qui lui ont été proférées, il n'a pas pu protester contre son expulsion. Il aurait subi aussi bien des coups que des menaces de mort et des menaces d'expulsion de sa famille...

À bord de l'avion, trois passagers ont exprimé leur refus de voyager sur une compagnie qui cautionne les expulsions de pères de familles. Ils ont demandé des explications sur la présence de Bouamer Brahiti sur leur vol, il leur a été affirmé que ce passager quittait volontairement sa femme, ses enfants, son travail et sa vie en France.

Refusant de croire les mensonges honnêtes de l'équipage, des passagers choqués par cette attitude ont quitté l'avion en signe de protestation et en solidarité avec Bouamer.

Vendredi 30 novembre à 11h30, sur le vol 6023 d'Air France, monsieur Brahiti, père de deux enfants, Ahmed, sept ans, scolarisé à l'école primaire Sextius, à Aix-en-Provence, et Mehdi, deux ans et demi, a été violemment expulsé vers l'Algérie malgré une importante mobilisation à l'aéroport de Marignane.

Des parents d'élèves solidaires avec monsieur Brahiti, des membres du réseau éducation sans frontières, des étudiants et des journalistes étaient présents dans le hall de l'aéroport afin d'obtenir un délai supplémentaire pour un réexamen du dossier de monsieur Brahiti avec l'administration.

Monsieur Brahiti est arrivé en France en 1999, il a un travail déclaré dans la restauration, ses enfants sont nés en France et ils ne connaissent pas le pays d'origine de leurs parents.

Dernières infos :

M.Brahiti est arrivé à Alger vers 17 heures, la police algérienne vient de le relâcher à l'instant, M.Brahiti est originaire d'Oran soit à 600km du lieu où il a été abandonné,

Sur ses conditions d'expulsions :

M.Brahiti ne savait pas qu'il devait être expulsé aujourd'hui, il a donc fait confiance aux agents du centre de rétention qui sont venus lui apporter son petit-déjeuner dans sa cellule ce matin.

Dix minutes plus tard, les agents de la PAF sont venus le chercher pour l'expulser.

Monsieur Brahiti affirme à sa famille qu'après avoir mangé, il se sentait très fatigué et avait la tête qui tournait comme s'il avait bu.

Il est également épuisé suite aux coups qu'il a reçus.

Il se retrouve seul à Alger sans argent et sans la possibilité de s'en faire parvenir jusqu'à demain matin pour l'ouverture des banques.

Il va passer la nuit dans le hall de l'aéroport d'Alger.

[Source : RESF13]

CÉVENNES

## Rassemblement au Vigan

Judith Omekongue est arrivée en France en août 2004 avec ses deux filles, âgées de trois ans et de un an. En pleine guerre civile, elles ont quitté le Congo où elles ont été emprisonnées et persécutées.

Sa dernière fille, Tracy, est née dans des circonstances très pénibles en France en 2005.

Judith et ses trois enfants risquent d'être à nouveau arrêtées et soumises à de nouvelles persécutions en cas de retour dans leur pays d'origine.

La Préfecture du Gard lui a adressé une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Pourtant depuis deux ans, Judith et ses trois filles vivent paisiblement en Cévennes et sont parfaitement intégrées dans la vie locale.

Judith n'attend que la délivrance d'un titre de séjour pour pouvoir travailler et subvenir aux besoins de ses enfants. Aujourd'hui, Judith et ses trois filles ont peur d'être arrêtées. « Leur expulsion est impensable au regard du respect

des droits de la personne et des conventions internationales », selon leur comité de soutien.

Pour toutes ces raisons, le comité de soutien de Judith demande au Préfet du Gard, de bien vouloir annuler « à titre exceptionnel » son Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) et de réexaminer son dossier en vue d'obtenir une régularisation.

Le 19 Décembre à 14h30 se tenait un rassemblement en soutien à Judith et à ses trois enfants devant la sous-préfecture du Vigan.

[Source : Comité de soutien de Judith]

DRÔME

## Arrestation à l'aube

Après Mohamed Dekkar, arrêté à 6 heures du matin, à Crest, le 19 novembre, c'est au tour de madame Minissyan de Bourg-les-Valence de se faire arrêter à l'aube avec ses deux enfants.

Madame Minassyan, arménienne, et ses deux enfants scolarisés en CP et en CM2 à l'école Bartelon, ont été arrêtés, mercredi 28 novembre, à leur domicile, à 6 heures du matin, par un groupe de policiers. Ils ont été emmenés au centre de rétention de Lyon, les enfants sans chaussures (en pantoufle) ni vêtements chauds... Mais il est vrai, que nous avons pu voir sur France 3 la nuit dernière (émission « Pièces à conviction ») que le CRA de Lyon était bien équipé en vêtements de rechange pour les enfants. Ils ont même des jeux !

Quelle est cette République qui arrête des personnes sans-papiers – et des enfants – en utilisant les mêmes méthodes que pour les délinquants de droit commun ? Quelle honte et quel déshonneur pour ceux qui donnent ces ordres, comme pour ceux qui les appliquent !

Nous devons tout faire pour faire sortir cette maman et ses deux enfants du centre de rétention, cette situation est intolérable et inhumaine. Encore deux chaises vides dans une école de la Drôme ! C'est scandaleux !

[Source : RESF]

# Émeutes racistes et maltraitance des migrants

Pour conserver une image droit-de-l'homme, l'Europe cherche à externaliser les aspects les plus répressifs de sa « *politique migratoire* ». L'exemple de la collaboration Europe-Libye en la matière est édifiant.

Les pogroms anti-noirs survenus en Libye en 2000, n'ont pas eu l'heur d'émouvoir la presse européenne et même mondiale en dehors de l'Afrique. Seuls quelques rares journaux, comme le *Baltimore Sun* ou le *Monde Diplomatique* semble avoir évoqué ce « *fait divers* » qui vit au moins 600 Africains périr dans des émeutes xénophobes en Libye.

Depuis la levée des sanctions de l'affaire Lockerbie, en avril 1999, le dirigeant libyen avait poursuivi une politique d'ouverture à l'Afrique subsaharienne. Il aurait accepté ainsi l'entrée d'environ 1,5 million de migrants africains sur le sol libyen. Ceux-là qui fuyaient la guerre civile, ou l'extrême pauvreté pensait trouver un refuge dans ce pays dont le chef de l'État se proclamait le champion de l'unité africaine. Mais, démentant leur réputation d'hospitalité, une partie de la population libyenne n'apprécia, semble-t-il pas ces nouveaux venus. Les « *Africains* » furent rendus responsables de l'escalade du taux de criminalité, accusés d'introduire le sida dans le pays et de générer la violence dans les centres urbains. En substance, phénomène bien connus en Europe, les immigrés africains devinrent les bouc émissaires des tensions économiques sociales de la société, et ce d'autant plus sans doute que le gouvernement ne peut être critiqué.

Les tensions entre Libyens et Africain immigrants ont pris un tour tragique en septembre 2000. Éclatèrent alors les émeutes xénophobes les plus intenses jamais vues depuis l'éviction des colons italiens en 1969. La violence a éclaté dans le nord-ouest de la ville Zawia, quand un groupe de Libyens criant « *les Noirs dehors* » a attaqué un campement d'Africains, tuant au moins 50 travailleurs soudanais et tchadiens. La violence s'est avérée contagieuse et d'autres immigrés africains ont été la cible de la vindicte raciste. Le 25 septembre, environ mille Libyens ont attaqué et mis le feu à un campement de Ghanéens, tuant dix résidents. Ce sont sans doute les Nigériens qui ont le plus souffert de la vague de violence.

Le 6 octobre 2000, les agressions contre les travailleurs migrants ont entraîné la mort d'au moins cinq cent Nigériens. Les forces de sécurité libyennes seraient restées passives quand les émeutes faisaient rage. Un rapatrié nigérian témoigne : « *La seule façon de décrire la Libye est l'enfer* ». La seule réponse officielle des autorités a été l'expulsion de milliers de travailleurs migrants africains. Mais la principale victime de ces émeutes a été l'ambition panafricaine du colonel Khadafi. La méfiance des

États africains à l'égard de la révolution libyenne s'est ravivée devant le peu de respect de leurs droits souverains. L'utopie khadafienne des États-Unis d'Afrique est définitivement morte après ces émeutes racistes. La Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) a demandé une enquête indépendante sur les événements tragiques survenus en Libye. Même les personnalités habituellement alliées de Tripoli, ont été vigoureuses dans leur condamnation et ont pris des dispositions pour le rapatriement de leurs citoyens.

[Source : *Baltimore Sun*]

Plus récemment, dans un rapport daté de septembre 2006, Human Rights Watch notait « *la Libye n'est pas un pays sûr pour les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Plutôt que d'aider ces personnes à obtenir la protection dont elles ont besoin, l'Union européenne coopère avec Tripoli pour les empêcher de rejoindre l'Europe.* »

L'Union européenne délègue et le gouvernement libyen fait subir aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés de graves violations des droits humains, notamment des passages à tabac, des arrestations arbitraires et des retours forcés.

En 2006 la coopération entre l'Europe et la Libye prit la forme de négociations en vue de mettre en œuvre des patrouilles navales conjointes pour enrayer l'immigration. Mais les membres de l'UE, « *ommirent* » de faire pression pour que Tripoli protège les droits des centaines de milliers d'étrangers présents dans son pays.

Le rapport de Human rights watch, explique comment les autorités libyennes arrêtent arbitrairement les étrangers sans papiers, les maltraitent pendant leur détention, et les renvoient de force dans des pays tels que l'Érythrée et la Somalie où ils risquent la persécution ou la torture. Selon les chiffres officiels libyens, le gouvernement aurait rapatrié quelque 145 000 étrangers entre 2003 et 2005 – ce chiffre ne soutient pas encore la comparaison avec les 121 000 expulsions française revendiquées récemment par le ministre français de l'immigration.

Les violences physiques subies en Libye par les migrants, au moment de leur arrestation constituent un problème récurrent, a révélé Human Rights Watch. En outre, les étrangers qui avaient passé un certain temps sur le sol libyen ont fait état de mauvais traitements en détention, notamment des passages à tabac, une surpopulation carcérale, des conditions médiocres, l'impossibilité de consulter un avocat et à l'accès limité à l'information en attendant l'expulsion.

Dans trois cas, des témoins ont rapporté à que les sévices corporels infligés par les forces de sécurité avaient conduit au décès d'un étranger placé en détention. Trois personnes interrogées ont par ailleurs confié que des agents de la sécurité avaient menacé des détenues d'abus sexuels. Bien que les conditions de détention se soient améliorées au cours des dernières années, tout porte à croire que la plupart des violences persistent.

Certaines personnes interrogées ont déclaré à Human Rights Watch qu'elles avaient été témoins ou victimes de corruption policière lors d'arrestations ou en détention. En échange d'un bakchich, des agents de la sécurité ont laissé

partir des détenus ou leur ont permis de s'évader.

Le gouvernement libyen soutient que les arrestations de sans papiers sont nécessaires au maintien de l'ordre public et que les forces de sécurité les effectuent conformément à la loi. Des fonctionnaires ont confié à Human Rights Watch que certains gardes-frontières et policiers avaient fait un usage excessif de la force mais que ces incidents isolés avaient été punis par les autorités.

Selon des statistiques gouvernementales, quelque 600 000 étrangers vivent et travaillent légalement en Libye, pays qui compte une population d'environ 5,3 millions d'habitants. Mais la présence sur le territoire d'1 à 1,2 million d'étrangers en situation irrégulière pèse sur les ressources et les infrastructures.

Le refus libyen d'adopter une législation ou des procédures en matière d'asile pose un problème à divers niveaux. Tripoli n'a pas signé la Convention de 1951 sur les réfugiés et le gouvernement ne cherche pas à identifier les réfugiés ou autres qui ont besoin d'une protection internationale. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dispose d'un bureau à Tripoli mais n'a pas d'accord de travail officiel avec les autorités.

Certains fonctionnaires libyens ont déclaré à Human Rights Watch que si leur pays n'offrait pas l'asile, c'était parce qu'aucun étranger présent en Libye n'avait besoin de protection. D'autres, plus sincères, ont reconnu qu'ils craignaient d'offrir l'asile alors que le gouvernement s'efforçait de réduire le nombre d'étrangers. Si la Libye accordait la possibilité d'obtenir l'asile, les étrangers « arriveraient comme une nuée de sauterelles », a déclaré ouvertement un haut responsable.

« Le gouvernement libyen affirme qu'il ne déporte pas les réfugiés », a relevé Frelick. « Mais sans loi ou procédure d'asile, comment une personne qui craint d'être persécutée peut-elle introduire une demande ? Qui examinerait cette demande et sur quelle base ? »

Le rapport décrit par ailleurs le traitement réservé aux étrangers dans le système judiciaire libyen. En Libye, les étrangers ont dénoncé des violences policières et des infractions aux procédures légales, notamment des actes de torture et des procès inéquitables. Les Africains subsahariens restent tout particulièrement confrontés à l'hostilité d'une population d'accueil xénophobe, hostilité qui se traduit par des agressions verbales et physiques, des actes de harcèlement, des extorsions, ces immigrés se voyant en outre accusés de tous les délits commis. Les hauts dirigeants libyens tiennent les étrangers responsables de l'augmentation de la criminalité et des problèmes de santé tels que le VIH/SIDA.

Un important chapitre du rapport est consacré aux politiques d'immigration et d'asile de l'Union européenne, laquelle coopère étroitement avec la Libye sur le plan du contrôle de l'immigration. Mais l'UE ne prend pas suffisamment en considération les droits des migrants ou le besoin de protéger les réfugiés ou autres qui seraient exposés aux exactions en cas de retour dans leurs pays d'origine.

Selon Human Rights Watch, sous le gouvernement précédent du Premier Ministre Silvio Berlusconi, l'Italie, qui

est le pays le plus affecté par l'immigration en provenance de Libye, avait contourné de manière flagrante le droit international. En 2004 et 2005, le gouvernement a expulsé plus de 2 800 migrants – dont très probablement des réfugiés et autres personnes qui avaient besoin d'une protection internationale – les refoulant en Libye, nation qui les a ensuite renvoyés dans leurs pays d'origine. Parfois, les autorités ont effectué des expulsions collectives de groupes importants de personnes, sans procéder à un examen ad hoc des demandes d'asile éventuellement recevables.

Le gouvernement italien a refusé à Human Rights Watch l'accès au principal centre de détention des personnes provenant de Libye, centre situé sur l'île de Lampedusa. Des témoins ont cependant dénoncé des conditions insalubres, une surpopulation carcérale et des violences corporelles commises par les gardiens.

Fait positif, le gouvernement actuel de Romani Prodi a déclaré qu'il ne procéderait pas à des expulsions vers des pays qui n'ont pas signé la Convention sur les réfugiés, notamment la Libye. Depuis cette année, les organisations internationales ont l'autorisation d'effectuer des visites régulières dans les installations de Lampedusa et le gouvernement actuel a mis sur pied une commission chargée d'enquêter sur les conditions dans les centres de détention pour migrants partout dans le pays.

[Sources : Alternatives internationales,  
Human Rights Watch]

## MÉDITERRANÉE

# Frontex : aux frontières, la chasse aux migrants se renforce

Les 27 ministres de l'Intérieur de l'Union européenne ont décidé au mois d'avril dernier qu'une force d'intervention rapide composée de 450 gardes frontières sera mise à la disposition des États membres. L'agence Frontex, chargée de la surveillance des Frontières pourra compter pour ses opérations sur 116 navires, 27 hélicoptères, 21 avions et divers équipements techniques, mis à sa disposition dans les États membres pour assurer les patrouilles régulières. Créée en octobre 2004, Frontex est managée par un directeur exécutif, actuellement finlandais, Monsieur Ilkka Laitinen et un Conseil d'administration composé d'un représentant de chaque État-membre et de deux représentants de la Commission européenne. Son siège est à Varsovie depuis le 1er mai 2005. L'agence a pour rôle de mettre en œuvre la politique de « gestion intégrée des frontières », élaborée par le Conseil, qui vise à renforcer la coopération entre États-membres pour le contrôle des frontières afin de couvrir toutes les menaces potentielles en matière migratoire. Elle s'inscrit en parallèle d'un développement législatif avec l'entrée en vigueur du Code Schengen des frontières en octobre 2006 qui vient compléter les règles de la Convention du même nom. Pour cela, l'agence dispose de pouvoirs assez étendus et d'un budget propre (22,2 millions d'euros pour 2007).

[Sources : Cimade, [www.frontex.europa.eu](http://www.frontex.europa.eu)]

# Pour le retour d'Ibrahim Arpaci

Le 30 novembre France 3 diffusait, dans son émission « *Pièces à conviction* », un reportage sur Ibrahim Arpaci. Le reportage a le mérite d'attirer l'attention sur la situation d'Ibrahim, sur sa famille, sur l'émotion de ses camarades de classe. Il peut contribuer à une amplification de la mobilisation, en convergence avec les nouvelles démarches entreprises par l'avocate. Nous allons profiter de cette fenêtre médiatique pour relancer la bagarre pour le retour d'Ibrahim. Il compte sur nous, nous avons besoin de vous des milliers de fax doivent arriver simultanément au ministère de l'immigration et à l'Élysée. Pour mémoire et en complément de l'émission : <http://programmes.france3.fr/pièces-a-conviction/36819612-fr.php>, l'histoire d'Ibrahim jeune turc d'origine kurde de 21 ans, scolarisé au lycée Perdonnet de Thorigny-sur-Marne (77), expulsé le 9 novembre dernier, à la troisième tentative, malgré une forte mobilisation.

Ibrahim est arrivé en France courant janvier 2005 et il a déposé une première demande d'asile à l'Ofpra le 1er février 2005. Il y a une cinquantaine de membres de sa famille sur le territoire français. Tous sont réfugiés politiques. Ce n'est donc pas seulement pour échapper au service militaire qu'Ibrahim a quitté la Turquie : sa famille a été persécutée pour son militantisme en faveur de la cause kurde. Son village d'origine a été vidé de ses habitants par l'occupation de l'armée turque, son grand-père a été assassiné en 1991, lui-même et son frère ont été arrêtés et battus plusieurs jours de suite. Ibrahim porte des séquelles physiques de ces violences. Il a été condamné par contumace pour des actions faites avant son départ pour la France.

Après son expulsion, à son arrivée en Turquie, il a été emprisonné. Ainsi, la police française l'aura remis directe-

ment à la police turque. Libéré au bout de cinq jours de prison, il est aujourd'hui toujours sous le coup de la condamnation, pour son appartenance à un parti d'opposition, à quatre ans et demi de prison ferme, peine susceptible d'être rejugée car il était mineur au moment où elle a été prononcée, mais dont on peut craindre qu'elle soit confirmée. Son avocate turque a obtenu, grâce à son certificat de scolarité, un sursis de trois mois.

Il risque aussi de devoir partir à l'armée, enrôlement qu'il redoute particulièrement en tant que kurde et au vu des tensions actuelles dans cette partie du monde. Les membres de sa famille vivant encore en Turquie sont eux aussi soumis à de fortes pressions. Ibrahim est terrifié à l'idée que quelque chose pourrait leur arriver à cause de lui. Nous devons donc agir vite ! Faites savoir à la présidence de la République et au ministère de l'Intérieur que vous avez vu ce reportage, et que vous demandez leur intervention pour l'obtention d'un visa et le retour d'Ibrahim le plus vite possible.

[Source : RESF 77]

## TURQUIE

# Naufrage en Méditerranée : plus de 50 noyés

Les recherches se poursuivent en mer Egée au large des côtes occidentales de la Turquie. Le bilan du naufrage d'une embarcation de migrants clandestins n'a cessé de s'alourdir. Plus d'une cinquantaine de corps ont maintenant été retrouvés. Seuls six passagers, dont deux Palestiniens, ont pu être secourus après avoir regagné la plage à la nage.

La tragédie a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche au large de Seferihisar, près de la ville d'Izmir. L'embarcation était surchargée : selon les gardes-côtes turcs, jusqu'à 85 clandestins se trouvaient à bord. Le bateau espérait gagner l'île grecque de Khios mais de très mauvaises conditions météorologiques régnaient sur cette zone.

[Source : euronews]

## TOULOUSE

# Un lycée fait barrage

Forte mobilisation au lycée des Arènes de Toulouse. À 13 heures, ce mardi, ils étaient assez nombreux avec professeurs et parents d'élèves FCPE pour faire une chaîne humaine autour de l'établissement.

« Non à l'expulsion de notre camarade », annoncent les banderoles. « Je viens du Mali et je suis française », griffonne une lycéenne sur un vieux Tee-shirt. Slogan décliné avec le Burkina Faso, la Mongolie, le Togo et toute la carte du monde.

Les manifestants protestent contre l'arrêté d'expulsion qui devrait frapper dimanche prochain 16 décembre Prince Tordet et sa famille originaire de la République Démocratique du Congo et présente en France depuis 2001.

La solidarité autour de Prince se fait plus impressionnante chaque jour.

« Nous sommes déterminés à nous opposer à cette expulsion inique, par tous les moyens nécessaires », a écrit la « communauté éducative du collège Reynerie » à l'adresse du recteur et du préfet de Haute-Garonne. Le moyen choisi par la communauté du lycée des Arènes pour protéger Prince a été de faire symboliquement rempart de leur personne, entourant leur lycée d'une chaîne humaine.

C'est sous un vent glacial qu'ils l'auront fait, laissant éclater un cri de joie quand les manifestants seront assez nombreux pour faire le tour de l'établissement.

Prince a pour lui d'être un élève exemplaire, bénéficiaire d'une bourse au mérite. Il aura même été diplômé comme citoyen d'honneur par le maire de la ville lui-même. Son père, Léopold, avait un travail de transporteur avant que la préfecture ne lui signifie son expulsion. Il dit avoir mis à l'abri sa dernière fille scolarisée en maternelle pour qu'elle n'ait pas à connaître le centre de rétention. Accessoirement, les autorités ne peuvent pas si facilement expulser une famille qui ne serait pas au complet. Les cinq membres de la famille Tordet sont en passe de devenir pour le

monde toulousain de l'enseignement le symbole de la volonté politique de ce gouvernement d'expulser « sans discernement (...) dans l'unique but de faire du chiffre ».

« Devant ces courriers et ces manifestations, la tâche de la Préfecture est en train de devenir politiquement très délicate », estiment des observateurs.

[Source : Libé Toulouse]

## TÉMOIGNAGE

# Un samedi matin d'hiver à la Cité Judiciaire de Rennes

Samedi 15 décembre, un samedi matin d'hiver presque ordinaire à la Cité judiciaire. Il fait froid. Dès 9 heures les personnes qui viennent soutenir les retenus cités à comparaître devant le juge des libertés et de la détention battent le pavé. Ils sont arrivés tôt, certes, mais veulent être présents, rencontrer l'avocat, préciser des éléments, donner des documents, rassurer le retenu, se rassurer eux-mêmes aussi.

Mais la porte ne s'ouvre pas.

Pas vraiment bienvenue la petite quinzaine de personnes – parents, amis, citoyens vigilants – qui piétinent dans le froid. On leur dit qu'ils sont « *bien trop nombreux* », que s'ils rentraient la sécurité ne serait pas assurée, qu'il est trop tôt. Pourtant les convocations à l'audience étaient à 9h30 et il est déjà 10h/10h30.

Une greffière descend, blanche de colère dans son chandail blanc. Elle s'énerve rapidement. Elle est débordée, sept audiences, plusieurs avocats, des traducteurs, trop de public qu'elle ressent comme une menace. Pourtant, personne n'est désagréable, il y a de la retenue chez tous ces gens qui savent que leur attitude peut peser dans la balance, qui savent aussi qu'ils ont le droit d'être là. Mamie CRA CRA est là aussi, un peu en retrait, qui s'inquiète de tant de hargne et de si peu de respect !

À court d'arguments, la greffière se

plaint de l'agressivité des gens qui sont devant la porte et qui réclament le droit de rentrer et d'assister aux audiences. Elle répète qu'ils n'ont rien à y faire pour le moment et refuse de les laisser rentrer ne serait-ce que dans le hall.

Une visiteuse insiste, l'index vengeur appuyé sur le bouton de l'interphone. Elle explique qu'il y a des gens qui sont venus de loin, des enfants, que les audiences sont publiques et que ce n'est ni courtois ni même humain de les laisser comme ça sans information.

La voix dans l'interphone claque sans appel : « *Si vous en avez assez d'attendre, rentrez chez vous !* »

Rentrer chez soi : ça ressemble à une giflée balancée à ceux qui sont partis de Normandie à 4 heures du matin, aux Turcs, Arméniens, Malgaches qui se demandent un temps s'ils sont encore ici chez eux.

Ils attendrons, tous, enfants compris. La greffière de plus en plus angoissée appelle Police secours ! Un comble. Ce serait drôle si ce n'était pitoyable. Les policiers un peu embêtés comprennent vite que les personnes présentes ne sont pas de dangereux terroristes. Ils ont autre chose à faire, mais les laissent se réchauffer dans le hall. Jusqu'à ce que la procureur arrive et s'émeuve de cette présence intolérable en ces lieux.

D'abord elle s'indigne : « *Vous n'avez rien à faire là* ».

Puis elle menace : « *Vous ne monterez pas tous ! La capacité est limitée* ». Sécurité par ci, sécurité par là ; de respect des personnes qui sont là et en ont le droit il n'est jamais question.

Quand une personne lui fait justement remarquer que ces audiences sont publiques, elles se fait plus précise : « *la publicité sera assurée* » et encore, « *de toute façon, la présence d'une seule personne est suffisante* ». Histoire de nous montrer que la loi, elle l'a connaît, et qu'elle sait comment l'utiliser.

Les policiers se relaient pour garder à l'œil les dangereux citoyens ordinaires que nous sommes : eux dans le hall, au chaud, le public malvenu dehors, dans le froid, après tout « *ils ont choisi d'être là !* » Qu'ils y gèlent !

Quelques personnes réussissent à rentrer pour assister à l'audience du premier prévenu, il est presque 11 heures. Les autres attendront dehors plus ou moins longtemps.

Une autre greffière fait monter le public pour les différentes audiences, pas plus de quatre en même temps. Une brunette discrète, aimable, courtoise, prévenante même, sans jamais enfreindre une loi qu'elle applique en respectant les humains, même s'il nous faut rester dehors. Comme quoi ça doit être possible ! Deux femmes, les mêmes fonctions et deux visages de la justice : celui du mépris engendré par la peur qui intimide à mots à peine voilés des familles déboussolées ; celui de la justice qui cherche à expliquer avec des mots choisis, un sourire, des paroles de respect qui permettent de se sentir encore un citoyen digne de respect même si l'on ne comprend pas tout de ce droit qui broie parfois.

En haut c'est le bazar, mais pas à cause du public assagi qui assure sa présence bienveillante et sa tranquille vigilance.

Mamie Cra Cra observe : un avocat se plaint, il n'a été prévenu qu'hier en fin d'après-midi pour une comparution ce matin (il vient d'une autre région) ; l'avocate du jeune "Turc normand" qui erre dans les couloirs à la recherche des parents qui n'ont pas eu encore l'autorisation de monter ; un petit garçon désespéré à qui on refuse de voir son père en attente dans une autre pièce (habituellement les retenus peuvent pourtant rencontrer leurs proches avant l'audience)... Les heures s'égrenent. Les audiences se font en présence de tous ceux qui le souhaitent et la porte ouverte comme le veut la loi – finalement le public est de plus en plus nombreux et ça ne dérange personne. C'était bien la peine de tempêter et de menacer ! Les décisions tombent qu'il y ait du monde ou pas.

En fait, les tribunaux sont engorgés, on rafle à tour de bras des étrangers qui suivent une procédure légale stricte et compliquée. Tout le monde est sur les dents et certains ne maîtrisent plus leurs nerfs, leurs paroles, leur pensées. Qu'en est-il du respect du retenu et de ceux qui l'assistent ?

Il semble que les regards citoyens soient indésirables. Pour certains il serait sans doute préférable qu'il n'y ait pas de témoin, pas de public, personne pour assister à ce qui détermine l'avenir, la vie et induit parfois la mort d'hommes et de femmes qui n'ont souvent comme seul délit qu'un défaut de papier.

Comme nous le dit la greffière irascible, un peu déboussolée par la parcelle de pouvoir qui lui échoit, « *si vous n'êtes pas contents, vous n'avez qu'à pas venir ! Moi aussi je suis bien obligée d'être là et de rester !* ». Elle ne dit pas si c'est cela qu'elle veut faire payer ceux qui ont choisi de se lever tôt pour entourer les leurs, ou si elle a choisi de travailler plus pour gagner plus en râlant plus.

Un peu gênée quand même lorsque quelqu'un lui fait remarquer que c'est son métier et qu'elle est payée pour cela ; que les parents à qui elle s'adresse entre autres préféreraient être ailleurs, qu'ils n'ont pas vraiment le choix !

Mamie CRA CRA veut témoigner pour tous ces gens qui n'osent pas parce qu'on les intimide, qu'on ne les considère pas alors qu'ils ont aussi des droits notamment le droit au respect.

Voilà ce qui se passe un samedi ordinaire à la Cité Judiciaire.

Voilà ce qui ne devrait plus se passer. La loi doit être respectée, l'esprit de la loi aussi.

Si les audiences sont publiques, il faut accueillir le public non comme une bande de malfaiteurs, mais comme les garants d'une démocratie qui s'oublie.

Si les tribunaux sont surchargés et ne peuvent plus assurer la charge de travail, à eux se s'insurger contre leurs conditions de travail, l'abattage, la course aux quotas qui provoquent cette situation.

Mamie CRA CRA le sait, si l'on n'y prend pas garde, un de ces prochains week-ends, on interdira au public les audiences du samedi, sous prétexte de sécurité, et la démocratie sera une fois encore mise à mal. En toute impunité.

Il faut veiller.

[Source : Sans Patrie]

## DROIT D'ASILE

# Tchéchènes à la rue

Monsieur Abubakarov, 35 ans, est arrivé en France en février 2006, rejoint par sa femme, 31 ans, et ses enfants en août 2006. Ils ont fui Grozny, capitale de la Tchétchénie, suite à des persécutions et ont fait une demande d'asile en France.

Les trois enfants ont fait leur deuxième rentrée sur Saint-Genis-Laval.

Medina, âgée de 14 ans, refait une sixième au collège Jean Giono. Elle est très perturbée par ce qu'elle a subi dans son pays.

Linda, 8 ans, est en CE1 à l'école primaire Guilloux et s'est très bien adaptée.

Magomed Emi, 4 ans, est en deuxième année de maternelle à Guilloux également.

Rumissa, la maman, est adhérente de la Maison de Quartier (Maison Pointue) où elle suit des cours de français trois après-midi par semaine depuis la rentrée d'octobre. Elle suit également des cours de français un matin par semaine avec l'antenne saint-genoise du Secours Catholique.

Le père aura bientôt une promesse d'embauche dans le secteur du bâtiment, secteur qui manque de main d'œuvre.

Leur demande d'asile a été rejetée par l'OFPRA, rejet confirmé le 29 octobre par la Commission des Recours. Ils étaient jusqu'à présent hébergés au foyer Adoma de St-Genis-Laval, qu'ils devront quitter au plus tard le 29 novembre.

Les parents sont très inquiets de se retrouver à la rue avec leurs enfants et ceux-ci n'imaginent pas quitter leurs camarades de classe.

Cette famille ne peut retourner en Tchétchénie où le père est toujours recherché pour ses activités politiques, comme le confirme la grand-mère venue les rejoindre il y a un mois et des convocations récentes de la police russe. Celle-ci, âgée de 55 ans, n'a aucune nouvelle de son mari enlevé par la milice russe.

Enseignants, parents d'élèves, amis, membres des associations fréquentées par la famille, soussignés demandent au Préfet « *de bien vouloir accorder un titre de séjour à M. et Mme Abubakarov, leurs trois enfants et la grand-mère* ». [Source : RESF]

## SAINT-DENIS

# Rassemblement pour une régularisation

Monsieur Konta est malien. Arrivé en France de façon régulière il y a sept ans, il a travaillé pendant six ans dans la même entreprise, a toujours déclaré ses revenus, payé ses impôts. Il est père de deux enfants, un bébé de trois mois et une petite fille de trois ans, Salimata, scolarisée à l'école maternelle Henri-Wallon de Saint-Denis. Aujourd'hui, il est menacé d'expulsion. Un rassemblement devait avoir lieu devant la préfecture de Seine-Saint-Denis, à Bobigny, pour exiger sa régularisation. [Source : RESF93]

## PRISONS

# Rapport accablant du Comité pour la prévention de la torture.

Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) a rendu public, le 10 décembre, son rapport sur les prisons françaises. Il confirme les conclusions accablantes déjà formulées dans son premier rapport, en 2003.

« *Traitement inhumain et dégradant.* » Les rapporteurs s'alarment particulièrement du sort réservé aux DPS – les « *détenus particulièrement surveillés* ».

Ainsi, à l'unité d'hospitalisation sécurisée du centre hospitalier de Moulins-Yzeure (Allier), la délégation du CPT a constaté que « *les détenus étaient systématiquement attachés à leur lit, sans interruption, le plus souvent avec des entraves aux chevilles et avec une main menottée au cadre du lit* ». Les demandes formulées par le personnel médical pour les enlever, « *afin de permettre les soins dans des conditions médicalement acceptables,*

étaient systématiquement refusées par les surveillants et les policiers accompagnants ».

À la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), le CPT a constaté que des détenus faisant l'objet d'une demande d'hospitalisation psychiatrique d'office devaient attendre deux à sept jours, voire plus, au service médico-psychologique, avant de pouvoir rejoindre un établissement. Pendant cette attente, « les patients présentant des états de souffrance aiguë étaient placés dans l'une des cellules d'isolement [...], obligés de rester nus en cellule, soumis à un contrôle visuel régulier du personnel pénitentiaire ».

Le rapport du CPT dénonce particulièrement les « abus de placement » des détenus à l'isolement. « La durée maximale d'une mesure de placement à l'isolement sur décision administrative est, en principe, de trois mois. Les constatations ont montré que, dans plusieurs établissements visités, l'isolement est fréquemment une mesure de longue – voire très longue – durée. » À la maison d'arrêt de Fresnes, les membres de la délégation du CPT ont rencontré un détenu à l'isolement depuis dix-neuf ans...

[Source : Libération]

PARIS XXÈME

## Père de famille menacé

Lassana Konaté, de nationalité malienne, est au centre de rétention administrative de Vincennes depuis le 14 novembre dernier. Il est expulsable à tout moment puisque tous les recours effectués ont été rejetés.

Il est en France depuis 2000. Aminata, sa femme, est ici depuis 2004. Aminata et Lassana Konaté se sont mariés le 16 avril 2005 au consulat du Mali. De leur union sont nés deux enfants : une petite fille, Aissata, le 1er juillet 2005, et un petit garçon, Ibrahima, le 31 janvier 2007, tous deux à l'hôpital Tenon. Ces enfants ne connaissent d'autre pays que la France, et Aissata est déjà inscrite en mairie en vue d'une scolarisation en septembre prochain. Lassana Konaté a de la famille en France, travaille et déclare ses revenus depuis 2000. Il paie des impôts depuis 2003. Il subvient seul aux besoins de sa famille.

[Source : RESF]

DROIT

## Ouverture d'un compte bancaire par un sans-papiers

Deux textes sur lesquels on peut s'appuyer pour obtenir l'ouverture d'un compte face à des banques affirmant (à tort) que c'est impossible pour les sans papiers :

- Ordonnance du Juge des Référés du Tribunal Administratif de Paris du 16 mars 2005 qui dit que « l'ouverture d'un compte bancaire n'est pas soumise à une condition de régularité de séjour, même si le demandeur est un étranger non communautaire ». ( Il est possible d'avoir une copie de cette ordonnance.)

La loi prévoit que toute personne, même en situation irrégulière, a droit à un compte mais aucune banque n'est obligée de le faire. Si un établissement bancaire refuse, il doit théoriquement notifier son refus par écrit (voir décret ci-dessous). C'est avec au moins deux refus de deux banques différentes que l'on peut s'adresser à la Banque de France qui désigne alors un établissement bancaire près du domicile pour ouvrir le compte.

- Décret 84-708 du 24 Juillet 1984 :

Article 5 - Lorsqu'un établissement de crédit, l'une des institutions ou l'un des services visés à l'article 8 de la loi du 24 janvier 1984 (article 518-1 du Code monétaire et financier) susvisée oppose un refus à une demande écrite d'ouverture de compte de dépôt, ce refus doit être formulé par écrit. L'avis de refus doit être remis à l'intéressé ou lui être adressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La loi du 29 juillet 1998 a consacré le droit au compte bancaire. En cas de refus la personne peut saisir la Banque de France qui est alors tenue de désigner un établissement bancaire.

[Source : Z-paol]

LYON

## Un violoniste au Tribunal

Oussama Laadan, scolarisé au LP les Canuts en 2e année de BEP Métallerie, passait devant le tribunal administratif de Lyon, mardi 11 décembre à 9 heures.

Arrivé en France en juillet 2003 pour rejoindre son frère (qui a une carte de séjour de 10 ans et travaille à Lyon), il reçoit, après avoir eu ses 18 ans, une OQTF, en septembre 2007.

Oussama est un élève sérieux, très apprécié de ses camarades et de ses professeurs.

Il a suivi l'année dernière des cours de Français Langue Étrangère pour parfaire sa langue française. Hormis sa continuelle bonne humeur et son entrain, c'est un jeune qui se distingue par son sens de l'humour : toujours très fin et décalé, c'est un réel plaisir de le côtoyer. C'est aussi un jeune homme très poli et attentif aux autres.

C'est enfin un artiste discret, qui partage son temps entre le lycée et la musique : percussionniste et violoniste, il joue dans un groupe de musique traditionnelle qui anime le week-end fêtes et mariages... et il est très doué.

« Nous n'accepterons donc pas qu'Oussama soit renvoyé ainsi dans son pays d'origine : c'est ici qu'il a construit sa vie, qu'il s'est fait des amis et s'est épanoui.

Nous serons mardi plusieurs à venir le soutenir : des élèves, des amis, mais aussi des professeurs qui seront en grève ce jour là... »

[Source : RESF]

## « Quelle politique de l'immigration pour la France ? »

Patrick Weil est un des huit historiens qui ont démissionné en mai du comité scientifique de la CNHI, pour protester contre l'amalgame inspirée par l'extrême droite entre identité nationale et immigration.

Il était invité par l'association Démosthène, à Caen, le 29 novembre. À cette occasion, il aura dressé un tableau des politiques de l'immigration depuis 1945, et proposé des pistes pragmatiques. Extraits.

« Un économiste peut espérer influencer une politique gouvernementale. Ce n'est pas le cas des spécialistes de l'immigration. La politique de l'immigration n'est jamais prioritaire les immigrés ne votent pas. » (...)

« Les politiciens agissent donc sans beaucoup de connaissances ; ils bricolent sans être capables de saisir le lien entre une modification d'une donnée et ses conséquences prévisibles. Ils reçoivent la réalité en boomerang et apprennent ou n'apprennent pas sur le tas. »

« Ceux qui étudient l'immigration savent que l'on peut affirmer que telle politique produira tel ou tels effets mais il y a très peu de gens qui étudient vraiment l'immigration. » (...)

« Le nouveau président [Sarkozy] est convaincu d'avoir gagné les élections grâce à son discours sur l'immigration et aux voix de l'extrême droite. » « Il est [...] à sa cinquième loi en quatre ans. Il est fébrile et modifie la loi avant même que la précédente ait pu être vraiment mise en place et évaluée. » (...)

« Sarkozy se présente comme l'homme de la rupture mais il rompt avec le passé récent pour sauter loin en arrière, sur des solutions envisagées et abandonnées à plusieurs reprises. Il est donc utile de faire l'histoire des choix précédents. »

« La France est en Europe le plus vieux pays d'immigration : déjà au XIX<sup>ème</sup> siècle il y avait moins d'enfants qu'ailleurs puis il y a eu la saignée de la guerre de 14-18. On a fait appel à l'immigration à partir des pays proches (Belgique, Italie, Espagne), puis de pays plus lointains comme la Pologne. Après 1945,

on fait appel à des Portugais, à des Algériens... »

« Jusqu'en 1945 il y avait de l'immigration mais il n'y avait pas de politique de l'immigration. »

« En 1945, trois écoles de pensée s'affrontent :

– Faire venir les immigrés en fonction des besoins du marché du travail

– Les faire venir en tenant compte des droits de l'homme

– Les faire venir en fonction de la démographie, mais sélectionner les migrants en fonction de leur capacité supposée d'assimilation. Georges Mauco propose la mise en place de quotas (50% de Nordiques, 30% de Latins du sud, 20% de Slaves, aucun Africain...) »

« De Gaulle aurait volontiers suivi la troisième piste, mais les Résistants s'y sont opposés. »

« L'ordonnance de 1945 a effectué une synthèse, libérale et pragmatique entre ces trois courants ; on offre du travail, les travailleurs ont le droit de faire venir leur famille (le regroupement familial ne commence pas en 1975) ; il n'y a pas de sélection selon l'origine. Georges Mauco n'est pas suivi. » (...)

« Entre 1975 et 1984, on assiste à une bataille terrible autour du statut des étrangers présents sur le sol français. »

« En 1974, Giscard est élu et il commence par une phase libérale : il accueille les éboueurs à l'Élysée, il accepte le regroupement familial. Dans une seconde phase, les sondages l'incitent à financer une aide au retour. Cette aide profite surtout aux Portugais et aux Espagnols. »

« Après 1977, il décide une politique du "retour forcé" (...). « La technique consiste à ne pas renouveler les cartes de séjour, à ramener de 10 à 3 ans la durée des ces titres. Il a même envisagé d'invalidiser tous les titres déjà distribués. Son objectif est de renvoyer 100 000 immigrants légaux chaque année (légaux, ce sont les Algériens qui sont visés...) »

« La gauche, les églises et divers mouvements de solidarité, les gaullistes et les chrétiens-démocrates combattent cette politique et la font échouer. »

« Après 1981, la gauche a régularisé 130 000 personnes ; elle fait voter la loi sur le titre unique en 1984. Il y a consensus sur cette loi. Les immigrés qui sont installés légalement ont droit à un titre de séjour de 10 ans. »

« Par la suite, une nouvelle bataille démarre, conduite par Pasqua sur deux terrains : la définition de la nationalité, et la mise en cause du droit du sol. »

« L'immigration légale zéro. Cela ne peut pas concerner, par principe, les clandestins. Seulement l'immigration légale : il suffit de ne pas renouveler les titres de séjour. Tous ceux qui doivent attendre la décision de l'administration sont mis hors la loi, et cette montée de l'illégalité est perçue par l'opinion comme illégitime. C'est la loi qui crée des situations injustes et inacceptables. D'où l'occupation, en 1996, de l'église Saint Bernard. » (...)

« En France et en Europe, il y a trois voies légales d'immigration : l'asile politique ; le lien de famille et l'immigration de travail. Pour les deux premières il y a des accords internationaux à respecter et on ne peut pas y toucher. Pour la troisième on peut décider d'ouvrir ou de ne pas ouvrir les frontières. (Le Japon par exemple voit sa population vieillir mais ses dirigeants ont fait le choix de ne pas accueillir d'immigrés). »

« En 1999, dans un entretien au journal Le Monde, Alain Juppé reconnaît que l'immigration zéro est un slogan absurde. Il admet que le gouvernement Jospin et les députés ont fait du bon travail, mais a trop négligé l'intégration. Selon lui, la droite va perdre les élections si elle persiste à vouloir séduire les électeurs du FN : elle risque de faire fuir nombreux électeurs issus de l'immigration. »

« Puis arrive Sarkozy et il y a deux Sarkozys. »

« Sarkozy 1 : de 2002 à 2005, Sarkozy ne veut pas être « pasquaisé » ; il tente de séduire la gauche et d'échapper à une image sécuritaire ; il supprime la double peine, il crée le conseil du culte musulman, il propose la discrimination positive. Cela ne marche pas. »

« Sarkozy change alors de stratégie, il part à la conquête de l'électorat de l'extrême droite. »

« En 2005 a lieu le tournant et Sarkozy 2 va avoir pour obsession les quotas.

Lors d'une convention de l'UMP en 2005, il propose de mettre en place des quotas, sur le modèle des USA entre 1921 et 1965. Il s'agit de limiter l'immigration familiale, mais c'est contraire à la convention européenne des droits de l'homme.

Les quotas ont un grand défaut : si vous annoncez que vous voulez 20 000 travailleurs, il peut s'en présenter 200 000 ! L'annonce a un effet d'attraction qui s'est vérifié partout. En Espagne et en Italie, une fois les candidats arrivés, il reste à les régulariser. Quant aux USA, les quotas n'ont jamais empêché la présence d'un nombre très important de "clandestins". De plus, c'est laisser croire qu'un pays peut tout décider seul. »

« Une nouvelle loi affirme vouloir durcir la lutte contre les mariages blancs et contre les "criminels". Elle a pour principale conséquence la forte mobilisation autour des parents d'enfants scolarisés. »

« Dans la loi, Sarkozy accepte des corrections : il rétablit la régularisation au bout de 10 ans de présence, mais la décision finale est à la discrétion de l'administration. Le préfet peut donc régulariser, à titre humanitaire, sans avoir à attendre les 10 ans. Il peut aussi décider en sens contraire. Tout dépend alors du rapport de force sur le terrain. »

« Depuis son élection, Sarkozy durcit le discours et la politique. »

« Il crée le ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Un tel ministère n'existe dans aucun autre pays démocratique. L'appellation vient de l'extrême droite, celle de l'Action française au début du siècle, celle du Club de l'Horloge dans les années 1980. »

« Dans le discours de Dakar, il affirme que l'homme africain n'est pas entré dans l'Histoire. » (...)

« Sarkozy annonce une réforme constitutionnelle pour autoriser les quotas par origine géographique. Cela ne se fait nulle part et c'est contraire à la tradition de la France ; nous serions au ban des nations civilisées. »

Question : Est ce que Sarkozy va tenir ses objectifs ?

« Non ça ne va pas marcher parce que ça ne peut pas marcher. On ne peut pas avoir 50% d'immigration économique : au Canada, chaque immigré de travail vient en moyenne avec 1,2 membres de sa famille. » (...)

« Les policiers chargés de la lutte contre la criminalité, ils ne se sentent pas à l'aise quand on leur demande d'arrêter des gens qui n'ont rien fait de particulier et qui en tout cas ne sont en rien comparables à de grands criminels. »

« Ce ministère de l'immigration et de l'identité nationale ne peut qu'échouer à terme. »

Question : 25 000 expulsions ("reconduites"), l'objectif de Hortefeux, n'est-ce pas le même chiffre que celui des régularisations ?

« Si. En fait, on n'expulse pas les délinquants, mais par exemple les parents qui vont chercher leurs enfants à l'école. En somme, on expulse ceux qui ne se cachent pas, qui travaillent au grand jour et qui tentent de s'intégrer... »

[Source : Démosthène]

ENCORE !

## Délit de travail social !

Le lundi 19 novembre, deux intervenantes sociales travaillant pour France Terre d'Asile, dans le cadre d'un dispositif de protection de l'enfance financé par l'État, ont été interpellées au petit matin à leur domicile parisien. Fouille au corps, perquisition, saisie de l'ordinateur personnel, transfert menottées à Coquelles dans le Pas-de-Calais, maintien en garde à vue pendant plus de 12 heures pour l'une et 24 heures pour l'autre ; ce traitement musclé avait pour but de vérifier, selon le Procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, si elles s'étaient rendues complices ou non d'aide au séjour irrégulier. Il conclura à une générosité « mal placée ». Ces méthodes témoignent pour le moins d'une dérive répressive et inacceptable.

Cet incident n'est pas isolé. Les organismes signataires ne peuvent accepter que ces pratiques détestables se généralisent à l'ensemble du territoire national. Ils sont décidés à s'y opposer par tous moyens de droit.

De plus en plus de travailleurs sociaux se trouvent confrontés, dans leur exercice professionnel, à la situation des « sans » : sans papiers, sans domicile, sans emploi... au final, sans existence.

Parmi ces personnes, que certaines politiques publiques veulent rendre invisibles, les migrants sont particulièrement visés à plusieurs titres : celui d'être précaires, étrangers et éventuellement en situation irrégulière.

Dans ce contexte, les intervenants sociaux tentent, conformément aux missions du travail social, de venir en aide à tous, indépendamment de leur origine et nationalité. Ce faisant, ils participent au maintien du pacte social et républicain de notre pays fondé sur la liberté, l'égalité et la fraternité.

En 2003, la loi sur la maîtrise de l'immigration a introduit une immunité humanitaire pour protéger les associations et leur personnel. Dans une décision du 2 mars 2004, le Conseil constitutionnel a rappelé que « le délit d'aide au séjour irrégulier d'un étranger en France commis en bande organisée ne saurait concerner les organismes humanitaires d'aide aux étrangers ».

Cette décision s'applique à l'ensemble du secteur social dont les missions s'inscrivent, pour l'essentiel, dans un cadre normatif défini par le Code de l'action sociale et des familles.

Les organismes du secteur social sont comptables des actes accomplis par leurs agents dans l'exercice de leur contrat de travail. Dès lors, pour les organisations soussignées, l'interpellation de travailleurs sociaux en raison de leur activité professionnelle constitue une entrave caractérisée à l'exercice de leurs missions. Les travailleurs sociaux, dans l'accomplissement de leurs missions, n'aident pas au séjour irrégulier d'étrangers mais assurent le respect du droit de toute personne à une vie décente et à la dignité.

France Terre d'Asile, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFTAM, Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Emmaüs, Association nationale des assistants de service social (ANAS), Association nationale des professionnels et acteurs de l'action sociale (ANPASE), Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (ARDHIS), Association Toits du monde-Orléans, Bagagérue, Centre communal d'action sociale (CCAS)/Mayenne, Centre d'action sociale protestant (CASP), Centre orientation sociale, Collectif SDF Alsace, Conférence permanente des organisations professionnelles du social (CPO), Fédération CFDT services de santé et services sociaux, Fédération de l'Entraide Protestante, Fédération Interco CFDT, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Forum Réfugiés, Hors la rue, LDH, Médecins du Monde, MRAP, Secours catholique/Caritas France, Service social d'aide aux émigrants (SSAE), Cimade, SOS-Racisme, Sud Santé sociaux, Syndicat de la magistrature, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

Union syndicale de la psychiatrie

NICE

## Deux collégiens menacés d'expulsion

Deux collégiens d'une famille tunisienne, soutenus par leur camarades qui ont récolté 470 signatures passaient devant le tribunal administratif de Nice, avec leurs parents, le 11 décembre.

La Famille Daadaa : deux enfants, excellents élèves au collège St-Hilaire ; une maman, enceinte ; et un papa, en France depuis 2001. La maman a ses parents et un frère en situation régulière.

Les témoignages sur la « bonne intégration » des enfants abondent : la mobilisation au collège est réelle ; un texte est rédigé et contresigné par trente profs et CPE.

Un témoignage parmi d'autres :

« La jeune Jihène Daadaa est née à Sousse. Son institutrice, elle, est née à Sfax : 100 kilomètres d'écart et 40 ans de différence : deux destins. Prenant sous sa protection son élève, menacée de "reconduite à la frontière", l'institutrice adresse au tribunal une lettre engagée et émouvante. » « Puisse le message arriver tout droit à la compréhension du juge. »

[Source : RESF]

NEW YORK

## Une unité judiciaire spéciale pour les sans-papiers

Les immigrés clandestins qui sont victimes de violence, d'escroqueries ou d'autres délits et crimes à New York, ou possèdent des informations concernant de tels méfaits, peuvent désormais les signaler à la justice sans risque de se faire arrêter et expulser. Une unité spéciale a été créée pour les écouter.

Le procureur du district de Manhattan, Robert Morgenthau, a annoncé qu'il avait créé cette unité pour traiter les problèmes spécifiques que rencontrent les sans-papiers et poursuivre ceux qui profitent d'eux.

« New York est une ville d'immigrés et les États-Unis sont un pays d'immigrés. Tout ceux qui viennent ici ont le droit d'être pleinement protégés par la loi », a-t-il expliqué. Son bureau, a-t-il dit, traite ainsi 110 000 cas par an et un tiers des personnes ne parlent pas anglais. Et de citer le cas d'ouvrier journaliers sans papiers payés un quart du salaire normal, ou d'un homme du Connecticut qui avait escroqué des immigrés irlandais de 30 000 dollars en leur promettant une carte de séjour et à terme la naturalisation. Plusieurs villes américaines, dont celles de San Francisco et Miami, ont adopté des mesures de protection des immigrés, tandis que le débat sur la politique de l'immigration se poursuit au niveau national.

[Source : La Presse Canadienne]

RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE

## Records de consommation d'électricité...

Malgré la nécessité d'économiser l'énergie, la France vient une nouvelle fois de battre son record de consommation d'électricité avec une puissance appelée de 88,9 GW à 19h, lundi 17 décembre et de 88,2 GW, mardi 18 décembre à 19h. Pourtant, si les températures sont fraîches, elles ne sont pas extrêmes. Alors comment expliquer une telle consommation qui contraint la France à importer de l'électricité ?

Cette situation est la conséquence directe du « tout nucléaire » imposé en France depuis trente ans : pour légitimer la construction de 58 réacteurs, EDF et l'État ont mis en place le plus grand parc de chauffage électrique d'Europe, qui entraîne une surconsommation d'électricité et qui, par ailleurs, est un mode de chauffage ruineux pour les consommateurs. Le chauffage électrique qui obère le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres est d'ailleurs interdit au Danemark dans toutes les constructions neuves.

Le nucléaire, dont la production manque de souplesse, est incapable de répondre aux pointes de consommation dont il est pourtant responsable. De fait, quand il fait froid comme actuellement, il faut faire fonctionner des centrales au charbon et au fioul fortement émettrices de CO<sub>2</sub>, mais aussi importer au tarif fort de l'électricité depuis les pays voisins. Mais ces derniers pourront-ils toujours fournir l'électricité manquante à la France ? La France n'est-elle pas sous la menace d'une pénurie d'électricité en cas de nouvelles baisses de la température et/ou d'indisponibilité de moyens de production ?

Or, il est possible de sortir rapidement de cette impasse énergétique. Selon une étude réalisée par le Réseau « Sortir du nucléaire », une campagne vigoureuse d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables sur cinq ans pourrait diminuer la consommation électrique de la France de 20%. Pour cela, il faudrait lancer un programme d'isolation du bâti ancien et remplacer les équipements les plus gourmands en énergie (électroménager et éclairage) par des appareils sobres. Il faudrait aussi remplacer le chauffage électrique et les chauffe-eau électriques par des installations de chauffage utilisant la biomasse (bois, résidus de récolte, déchets organiques) et par des panneaux solaires thermiques.

Économies d'énergie et énergies renouvelables permettraient à la France d'améliorer réellement son indépendance énergétique et diminueraient sensiblement sa facture énergétique. Ces programmes créeraient en outre beaucoup plus d'emplois que la construction du réacteur nucléaire EPR à Flamanville, un investissement inutile et dangereux.

Il est plus que temps de changer notre manière de produire et de consommer l'énergie pour éviter ces pics de consommation et les risques de pénurie.

[Source : [sortirdunucleaire.org](http://sortirdunucleaire.org)]

BALI, C'EST FINI

## Le génocide des pauvres

E finita la comedia, dit-on.

Pendant quelques jours, des délégués du monde entier se sont réunis dans cette jolie île indonésienne, où l'on aime à faire du tourisme quand elle n'est pas submergée par un tsunami. C'était pour une importante conférence, la conférence dite de Bali, qui mériterait de rester dans l'histoire comme la date la plus honteuse de la conscience humaine.. Parlant d'îles submergées, justement, on apprenait récemment que deux douzaines parmi les milliers d'îles qui composent l'Indonésie devraient bientôt disparaître. On parle alors de « réfugiés climatiques » : les quelques milliers d'habitants de ces îles « trop basses » n'auraient qu'à déménager. Ce qu'on oublie de recenser alors, ce sont les très nombreux autres endroits sur terre « trop bas » – et leurs plus nombreux habitants. À moins que la mer ne monte qu'en Indonésie... Sont en fait menacées, pour commencer, dix grandes villes, au premier rang desquelles Calcutta. En neuvième place vient Miami, la seule de ces villes classées à risques qui soit du « premier monde ».

Si la mer monte, c'est parce que 40% de la banquise aura fondu depuis un quart de siècle. Et cela fait 40 ans que l'on vit sous le régime de la catastrophe annoncée.

C'était en 1967 que des scientifiques inspirés annonçaient que si les choses suivaient ainsi leur cours, le fameux « effet de serre » – identifié depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle –, ne pouvait que produire quelques degrés d'augmentation de la température planétaire. Depuis, d'année en année, de rapport en rapport, la prévision ne fait que se confirmer. Et l'on ne fait que vérifier l'étendue des dégâts.

Depuis une vingtaine d'années maintenant les organismes internationaux auront pris la chose au sérieux, et l'on a institué le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, le désormais fameux GIEC, prix Nobel cette année.

Une construction unique ce GIEC. Des savants du monde entier travaillent ensemble, croisent leurs observations, discutent, réfléchissent, pour faire le point – pour savoir ce qu'il en est vraiment de ce problème collectif de l'humanité, le réchauffement climatique.

Ainsi, il y a dix ans, ils pouvaient apporter des conclusions. C'était pour la fameuse conférence de Kyoto qui donnera naissance au protocole dit de Kyoto, actuelle loi suprême de l'humanité.

Comme on sait, aussi fondamentale que soit la loi supposée garantir la préservation de l'espèce, elle n'aura pas été adoptée par tous. Les États-Unis, en particulier, s'y seront opposés. Mais de quoi s'agissait-il ?

Les experts du GIEC étaient arrivés avec un message simple : il fallait réduire aussitôt de 50 à 80% les émissions des pays industrialisés – et freiner la croissance de celles des pays en voie de développement.

Le protocole de Kyoto décidait alors solennellement de tenter de réduire les émissions des pays industrialisés de... 5,2%, en une quinzaine d'années.

Ainsi était décidé le suicide de l'humanité. C'était il y a dix ans. On fera beaucoup de fumée ensuite autour du différent avec les américains, ces méchants qui refusaient de signer l'accord irresponsablement minimaliste de Kyoto. Ainsi un faux problème permettait d'éviter de voir le vrai.

Dix ans plus tard, qu'on se rassure : rien n'a été fait, ni par les uns, ni par les autres.

L'Europe, soit disant « vertueuse », aura, par exemple, développé les compagnies d'avions « low-cost ».

Pourtant les experts avaient bien prévenu : le problème principal, ce sont les avions, avant même les voitures.

Qu'à cela ne tienne : désormais ça coûte dix fois moins cher de voyager en avion qu'en train, de Madrid à Paris.

Il fallait voir la une de *Libé* du jeudi 13 décembre, en pleine conférence de Bali, pour mesurer l'étendue de la moquerie. « *Low-cost à tout prix* », titrait le journal qui explique doctement que « *le gouvernement y voit un soutien au pouvoir d'achat* ». Avec trois pages ensuite pour expliquer ça – et comment la France serait « à la traîne » en la matière, et manquerait d'aéroports.

Le sujet était-il à ce point d'actualité ? Il fallait aller page 17 pour découvrir qu'à Bali le même jour, le représentant du même gouvernement français, se faisant mine de se préoccuper plus que quiconque du dit réchauffement climatique, proposait un impôt mondial, récupérant le principe de la taxe Tobin sur les flux financiers, pour réparer les dégâts de la grande catastrophe annoncée.

Justement, un autre rapport de l'ONU, publié à la veille de l'ouverture de la conférence de Bali, chiffrait un peu plus précisément l'addition, réclamant aussitôt 86 milliards de dollars d'aide aux pays pauvres, principales victimes d'une catastrophe directement imputables aux pays riches [voir QSP n°16]. De ceci il n'aura simplement pas été tenu compte à Bali.

Mais, surtout, ce qu'on oublie de dire, c'est que le premier effet annoncé par les experts dès avant Kyoto, ce doit être une catastrophe agricole – soit une catastrophe alimentaire. Les experts ont évalué à un milliard le nombre de personnes destinées à mourir de faim. Deux milliards manqueront d'eau.

Et depuis cette été, les effets à grande échelle de la catastrophe annoncée ont déjà été d'une envergure suffisante pour que l'humanité ne couvre pas ses besoins alimentaires en 2007.

À Bali, après quelques jours de cirque où les premiers rôles étaient tenus par Jean-Louis Borloo et par la section française de Greenpeace, les conférenciers se seront séparés « déçus » : ils renoncent cette fois à tout objectif « chiffré ». Y compris les « *mesures d'atténuation* » suggérées par le GIEC ne seront pas prises en compte. L'humanité confirmait ainsi son suicide.

Curieuse politique. Malheureusement, comme on l'aura compris, il s'agit là de bien pire que d'un acte inconscient ou bêtement dépressif. Cet été, à l'occasion des inondations exceptionnelles provoquées en Inde par une mousson record – jamais vue de mémoire humaine –, les observateurs pouvaient enregistrer un phénomène qui n'étonna personne : seules les basses castes souffraient.

Le rapport de l'Onu le confirme : ce sont les pays du sud principalement qui sont destinés à subir la catastrophe climatique. Les premiers touchés seront bien les deux milliards et demi d'humains qui vivent avec moins de deux dollars par jour. En un mot, ce qui a été décidé à Kyoto et confirmé à Bali, c'est bien l'extermination du plus grand nombre possible de pauvres.

Fin 1941, il y a 66 ans, à la conférence de Wansee, les nazis décidaient secrètement de l'extermination du plus grand nombre possible de juifs. Cette fois, c'est en pleine lumière, sous les micros et les caméras de la presse mondiale, que les exterminateurs de notre temps se seront réunis. Pour décider du plus grand génocide jamais envisagé : le génocide des pauvres.

QSP

MAYOTTE

# La police de l'air et des frontières tue

Deux morts et huit disparus. Voilà, le bilan de l'abordage d'une embarcation par une vedette de la Police aux Frontières dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 décembre. La collision mortelle s'est produite dans le lagon de l'île française de Mayotte, dans l'océan Indien, dans un contexte resté depuis opaque. Quarante trois personnes, dont un pilote, semble-t-il, tentaient de gagner le territoire français à bord d'un « Kwassa Kwassa », petite embarcation à la stabilité des plus précaires. Suite à l'abordage, le plan de secours en mer a été déclenché. Trente-trois naufragés ont été récupérés et deux corps sans vie découverts. Huit autres personnes sont toujours portées disparues.

L'émigration est très importante depuis les Comores, où de nombreux habitants cherchent à gagner par tous les moyens les terres réputées plus riches de la seule île française de l'archipel. Massés dans des Kwassa Kwassa, les candidats à l'exil sont nombreux à périr en mer où à être refoulés par les services de l'Etat. *« Beaucoup sont pris plusieurs fois. La plupart sont renvoyés par le ferry qui relie Mayotte à Anjouan et, à peine arrivés, ils tentent à nouveau leur chance »*, explique un marin.

Depuis deux ans, l'Etat Français, a considérablement renforcé les moyens des services chargé de stopper le flux de migrants en provenance des Comores. Armés par la Marine nationale, deux radars couvrent désormais les approches de Mayotte et peuvent détecter le poindre esquif. Installé sur le piton rocheux de M'Zamboro, au nord de l'île, le premier radar, permettant une détection à 20 nautiques, a été mis en service fin 2005. Un second équipement, positionné au nord-ouest de Mayotte, est opérationnel depuis mars 2006. Dans le même temps, les moyens nautiques ont été renforcés et modernisés. Quatre vedettes patrouillent désormais dans la zone ; deux de la PAF, une de la Douane et la dernière de la Gendarmerie maritime. Depuis la mise en oeuvre de ces nouveaux outils de traque, les interceptions de Kwassa Kwassa se sont multipliées. Ainsi, depuis le début de l'année, 161 embarcations, transportant 231 passeurs et 3816 immigrants clandestins, ont été interceptées. Ce chiffre est à comparer à la grosse cinquantaine d'embarcations découverte en 2005, année où le premier radar installé à Mayotte avait déjà prouvé son efficacité. Ces mesures ne sont toutefois pas dissuasives. Pas moins de cinq bateaux et plus de cent-soixante-dix personnes ont été localisés entre le 1er et le 4 décembre.

Les rescapés de l'abordage du 3 décembre ont de manière stupéfiante été confiés à la garde du service de la police aux frontières mise en cause dans l'accident. La Cimade a saisi plusieurs instances internationales pour demander la libération des naufragés survivants, dont le père de l'enfant décédé, retenus au centre de rétention. Le Comité européen de la prévention de la torture, la

Commission nationale de déontologie et de la sécurité, la Défenseure des enfants ont été saisis et une plainte a été déposée devant la Cour européenne des droits de l'homme. Suite à toutes ces interventions, les enfants et quelques adultes ont été libérés du centre de rétention vendredi dernier. Le reste des rescapés a été libéré dimanche matin. Ils sont tous sous le coup d'une mesure d'arrêt de reconduite à la frontière. Toutefois, ils ont été autorisés à rester à Mayotte le temps de l'enquête.

La seule enquête ouverte est contre le jeune conducteur du Kwassa-kwassa. Aucune plainte n'a été déposée contre la police aux frontières comme responsable de l'accident. Les naufragés ont très peur de déposer plainte car ils craignent d'être expulsés.

Qui a pris la décision, et au nom de quels principes pervers, de confier les rescapés à la garde du service naufrageur mis en en cause dans la collision ? Pourquoi n'ont-ils pas été confiés à la gendarmerie ou à la sécurité publique ce qui aurait véritablement permis de préserver les preuves ?

Le centre de rétention était-il l'endroit le plus approprié pour accueillir des naufragés ? Surtout lorsqu'on sait que le centre de Mayotte ne correspond pas aux normes matérielles prévues par les textes. Les gens dorment notamment sur le sol, il n'y a pas d'espace réservé aux familles, pas de téléphone. Aucune assistance n'a été mise en place.

Un autre scandale apparaît dans cette affaire : les corps de deux des personnes décédées ont été récupérés et confiés à l'entreprise "Mayotte Déménagement" ! L'entreprise privée réclame 700 euros pour le corps de la femme et 590 euros pour le corps du bébé. Les familles, on sans doute, ne dispose pas d'une telle somme d'argent. Les funérailles initialement prévues le vendredi 6 décembre ont dues être reportées. L'épouse du père du bébé décédé est encore hospitalisée ; cet homme a par ailleurs perdu son père et son frère dans l'abordage. La préfecture, le conseil général et la mairie refuse d'aider les familles à payer. Après avoir tué, l'Etat fait payer les victimes rescapées ! jusqu'où ira ce scandale, si peu médiatisé ?

[Sources : Mer et marine, Cimade]

Lisez,  
reproduisez,  
diffusez le  
Quotidien des  
Sans-papiers